



Conseil Communautaire du 11 février 2019 à 19 h 00

COMPTE RENDU

ORDRE DU JOUR :

- Agence Economique Régionale : Présentation de la structure

ADMINISTRATION GENERALE

- Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 18 décembre 2018
- Délégations à la Présidente - Modification

ECONOMIE – AMENAGEMENT NUMERIQUE

- Economie : Bâtiment Sémaphore – Référé
- Aménagement numérique – Convention de mise à disposition (SCEA Domaine Fournillon)
- Aménagement numérique : Convention de mise à disposition terrain (commune de Stigny)

DEVELOPPEMENT DURABLE

- SPED : Demande de DETR – Travaux déchèterie de Tonnerre

FINANCES

- ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire)
- Détermination des douzièmes au titre de la fiscalité professionnelle unique
- Ouvertures des crédits en investissement (budget principal et budget annexe « déchets »)
- Admissions en non-valeur – Budget SPED

RESSOURCES HUMAINES

- Assurance statutaire de groupe par le CDG 89 – Participation
- Désignation ACFI
- Tableau des emplois

QUESTIONS DIVERSES

- Information du conseil (décisions)

DATE CONVOCATION :

5 février 2019

PRESIDENTE DE SEANCE :

Madame Anne JÉRUSALEM – Présidente

ETAT DES PRESENCES :**Présents : 53**

Communes	Délégués	Suppléants
ANCY-LE-FRANC	M. DELAGNEAU Emmanuel	
	M. DICHE Jean-Marc	
	Mme ROYER Maryse	
ANCY-LE-LIBRE	Mme BURGEVIN Véronique	Mme HUGEROT Maryvonne
ARGENTENAY	Mme TRONEL Catherine	
ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON	M. MACKAIE Michel	M. SCHIER Gaston
ARTHONNAY	M. LÉONARD Jean-Claude	
BERNOUIL	M. PICARD Bruno	
CHASSIGNELLES	Mme JÉRUSALEM Anne	
CHENEY	M. BOLLENOT Jean-Louis	
COLLAN	Mme GIBIER Pierrette	M. GOGOIS Francis
CRUZY-LE-CHATEL	M. DURAND Thierry	
DANNEMOINE	M. KLOËTZLEN Éric	
EPINEUIL	Mme SAVIE EUSTACHE Françoise	
FLOGNY LA CHAPELLE	M. CAILLIET Jean-Bernard	
	Mme CONVERSAT Pierrette	
	M. GOVIN Gérard	
FULVY		Mme SORET Françoise
GIGNY	M. REMY Georges	
JULLY	M. FLEURY François	
JUNAY	M. PROT Dominique	
LEZINNES	M. MOULINIER Laurent	
MELISEY	M. BOUCHARD Michel	
MOLOSMESS	M. BUSSY Dominique	
NUITS-SUR-ARMANÇON	M. GONON Jean-Louis	
PACY-SUR-ARMANÇON	M. GOUX Jean-Luc	Mme BOHAJUC-FRANCHE Céline
PERRIGNY-SUR-ARMANÇON	M. COQUILLE Éric	Mme DAL DEGAN MASCRESZ Anne-Marie
PIMELLES	M. ZANCONATO Éric	
QUINCEROT	M. BETHOUART Serge	
RAVIERES	M. HELOIRE Nicolas	
	M. LETIENNE Bruno	
ROFFEY	M. GAUTHERON Rémi	
SAINT-MARTIN-SUR-ARMANÇON	Mme MUNIER Françoise	M. MLYNARCZYK André
SAMBOURG	M. PARIS Stéphane	
SENNEVOY-LE-BAS	M. GILBERT Jacques	

Communes	Délégués	Suppléants
SENNEVOY-LE-HAUT	M. MARONNAT Jean-Louis	
STIGNY	M. BAYOL Jacques	M. DE DÉMO Paul
TANLAY	M. BOUILHAC Jean-Pierre	
	Mme PICOCHÉ Élisabeth	
THOREY	M. NICOLLE Régis	
TISSEY	M. LEVOY Thomas	
TONNERRE	Mme AGUILAR Dominique	
	Mme BOIX Anne-Marie	
	Mme DOUSSEAUX Jacqueline	
	Mme DUFIT Sophie	
	M. GOURDIN Jean-Pierre	
	M. HARDY Raymond	
	M. LENOIR Pascal	
TRONCHOY	M. TRIBUT Jacques	
VEZANNES	M. LHOMME Régis	
VEZINNES	Mme BORGHI Micheline	
VILLIERS-LES-HAUTS	M. BERCIER Jacques	
VIREAUX	M. PONSARD José	

Excusés ayant donné pouvoir : 10

Communes	Délégués
CRY-SUR-ARMANÇON	M. DE PINHO José
DYE	M. DURAND Olivier
LEZINNES	M. GALAUD Jean-Claude
SERRIGNY	Mme THOMAS Nadine
TANLAY	M. BOURNIER Edmond
TONNERRE	Mme COELHO Caroline
	M. ORTEGA Olivier
	M. ROBERT Christian
TRICHEY	Mme GRIFFON Delphine
YROUERRE	M. PIANON Maurice

Excusés et absents : 10

Communes	Délégués
AISSY-SUR-ARMANÇON	M. BURGRAF Roland
BAON	M. CHARREAU Philippe
GLAND	Mme NEYENS Sandrine
RUGNY	M. NEVEUX Jacky

Communes	Délégués
TONNERRE	Mme BERRY Véronique
	M. LANCOSME Michel
	Mme LAPERT Justine
	M. SERIN Mickail
VILLON	M. BAUDOIN Didier
VIVIERS	M. PORTIER Virgile

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Jean-Louis MARONNAT

La séance s'est ouverte le 11 février 2019 à 19 h 00 sous la présidence de Madame Anne JÉRUSALEM.

***Madame Anne JÉRUSALEM :** Avant de débiter ce conseil communautaire, nous accueillons avec plaisir Madame Martine ABRAHAMSE-PLEUX et Madame Angélique FAVIER de l'Agence Économique Régionale (AER) qui nous présenteront cet organisme en début de conseil.*

Comme d'habitude, je vous fais lecture des absents, excusés et des pouvoirs.

Excusés ayant donné pouvoir :

- *Monsieur Christian ROBERT a donné pouvoir à Monsieur Pascal LENOIR,*
- *Monsieur Olivier DURAND a donné pouvoir à Monsieur Thomas LEVOY,*
- *Monsieur José DE PINHO a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis GONON,*
- *Monsieur Maurice PIANON a donné pouvoir à Monsieur Dominique PROT,*
- *Madame Delphine GRIFFON a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BOUILHAC,*
- *Monsieur Jean-Claude GALAUD a donné pouvoir à Monsieur Laurent MOULINIER,*
- *Monsieur Edmond BOURNIER a donné pouvoir à Madame Elisabeth PICOCHÉ,*
- *Madame Nadine THOMAS a donné pouvoir à Madame Pierrette GIBIER¹.*

Excusés :

- *Monsieur Roland BURGRAF,*
- *Monsieur Philippe CHARREAU,*
- *Monsieur Virgile PORTIER,*
- *Monsieur José PONSARD (sera en retard).*

Absents :

- *Madame Sandrine NEYENS,*
- *Monsieur Jacky NEVEUX,*
- *Madame Dominique AGUILAR²,*

¹ Nom non cité en séance (suite oubli sur la feuille récapitulative) mais le pouvoir avait bien été transmis lors de l'émargement.

² Arrivée lorsque la présidente listait les absents/excusés/pouvoirs. Elle avait le pouvoir de Madame Caroline COELHO.

- Madame Véronique BERRY,
- Madame Anne-Marie BOIX³,
- Madame Caroline COELHO,
- Madame Jacqueline DOUSSEAUX⁴,
- Monsieur Jean-Pierre GOURDIN⁵,
- Monsieur Raymond HARDY⁶,
- Monsieur Michel LANCOSME,
- Madame Justine LAPERT,
- Monsieur Olivier ORTEGA,
- Monsieur Mickail SERIN,
- Monsieur Didier BAUDOIN.

Je souhaite prendre la parole avant d'aborder les points de l'ordre du jour.

Le gros dossier de ce soir porte sur le rapport d'orientation budgétaire, moment important pour notre collectivité. Mathilde PICQ le présentera car elle y a beaucoup travaillé et je tiens à mettre en avant nos agents qui fournissent un travail important.

S'agissant de l'état de nos finances, avec un peu plus de recul en fin de mandat, nous avons stabilisé notre fonctionnement et réussi à le maîtriser grâce à une pause dans les prises de compétences qui permet de nous asseoir un peu mieux et de prendre un peu plus de recul. Nous pouvons donc envisager nos investissements et nos projets avec plus de sérénité et de constituer vraiment cette équipe de projets tous ensemble. Des projets, nous en avons et c'est heureux !

J'aimerais souligner l'importance que je donne personnellement ainsi que les vice-présidents et beaucoup d'entre vous au travail collectif, que ce soit dans nos associations, dans nos conseils municipaux ou ici, au conseil communautaire, c'est un travail collectif qu'il faut mettre en avant. De tout cœur, je veux remercier tous les élus, toutes les personnes qualifiées qui travaillent dans nos commissions, dans nos réunions de concertation, sur le terrain : c'est un travail ingrat que nous faisons tous, du moins majoritairement. C'est cela qui compte.

La concertation, la discussion, c'est notre quotidien. Nous sommes aux côtés des habitants, nous recherchons tous les renseignements nécessaires et il y a le temps des décisions que nous prenons ensemble, que nous votons. C'est bien cela la démocratie et c'est bien cela notre rôle. Il convient ensuite, a priori, dans une démocratie lorsque les décisions sont prises de les respecter, de les assumer et d'en prendre chacun notre part.

³ Arrivée lorsque la présidente listait les absents/excusés/pouvoirs.

⁴ Arrivée lorsque la présidente listait les absents/excusés/pouvoirs.

⁵ Arrivé lorsque la présidente listait les absents/excusés/pouvoirs. Il avait le pouvoir de Monsieur Olivier ORTEGA

⁶ Arrivé lorsque la présidente listait les absents/excusés/pouvoirs.

Les Français comme beaucoup d'Européens ont comme souci majeur trois thématiques : la santé, la sécurité, l'éducation. J'ai envie, pour ce soir, de rajouter le développement économique, l'aménagement du territoire et l'environnement qui sont des préoccupations majeures pour nous et d'associer le mot ruralité au mot solidarité ; solidarité sans laquelle nous n'avancerions jamais.

La CCLTB a fait preuve de volontarisme et de persuasion pour aller rechercher des financements sur ses projets, pour montrer sa volonté d'avancer.

En 2018, nous avons concrétisé :

- *Le plateau santé, la pépinière d'entreprises et le co-working ;*
- *La poursuite du déploiement de l'Internet haut débit sur plus d'une vingtaine de communes ;*
- *Nous avons investi dans les écoles un montant supérieur aux 90 000 € prévus dans les attributions de compensation des communes : c'est une volonté communautaire ;*
- *La fusion des offices de tourisme avec le Chablisien en professionnalisant nos personnels avec une véritable stratégie qui est mise en place à partir de maintenant ;*
- *Le développement durable avec la réhabilitation du « B9 » et un travail sur les chalets de compostage mis en place l'année dernière.*

S'agissant des projets 2019, vous avez lu le DOB, mais j'en rappelle quelques-uns :

- *La poursuite des équipements hertziens demandés par les communes, y compris celles qui ont un débit suffisant, mais le très haut débit est nécessaire notamment pour un certain nombre d'entreprises. L'effort doit être poursuivi même si cela représente un coût résiduel pour la collectivité, c'est de haute importance pour le territoire ;*
- *L'avancement significatif s'agissant des trois pylônes pour la résorption de zones blanches qui servent aussi d'appui pour le hertzien. C'est avec plaisir que nous avons reçu de bonnes nouvelles de la part de l'État la semaine dernière sur ces trois pylônes que nous allons pouvoir en 2019 voir érigés et j'espère raccordés le plus vite possible par les opérateurs ;*
- *La cité éducative et artistique mutualisée avec le collège : grand projet déjà lancé puisque la consultation des concours d'architectes est déjà mise en œuvre ;*
- *L'Institut Supérieur du Numérique à Tonnerre, projet novateur porté par un privé que nous allons aider du mieux possible. Ce projet se fera, y compris si la Région n'est pas au rendez-vous escompté puisque des discussions sont toujours en cours avec la Région pour l'obtention d'une subvention. Soyez rassurés, même si d'aventure ce n'était pas possible, nous avons décidé que nous pourrions assumer cet investissement. C'est très important pour le Tonnerrois.*
- *Le « feuilleton » ACTIPÔLE connaîtra son épilogue très bientôt, les recours ont été rejetés dans leur intégralité. Un délai jusqu'à fin mars est nécessaire pour un appel éventuel. Dans le budget, il est possible, d'ores et déjà, de dégager 100 000 € de provisions. Que les terrains soient vendus ou pas, un résiduel sera à assumer pour clôturer ce budget. Nous allons programmer, si vous en êtes d'accord de commencer à provisionner une somme de l'ordre de 100 000 €.*

Je remercie les agents de la collectivité qui sont toujours réactifs, qui s'adaptent à toutes les situations et qui nous épaulent. Ils sont de vrais partenaires pour les élus. Merci pour tout le travail accompli et nous allons continuer tous ensemble. Merci à nos partenaires du monde économique, du monde institutionnel parce que nous avons de nombreux contacts avec des partenaires qui nous aident, nous appuient, y compris les grands élus nationaux qui sont à nos côtés dans certains combats.

Je vous propose de poursuivre ensemble ce travail, de regarder vers l'avenir et d'être raisonnablement optimistes tous ensemble. Merci.

(Applaudissements)

Nous reprenons le cours de ce conseil communautaire. Je signale qu'une réunion de bureau s'est tenue le 29 janvier dernier et que le compte rendu vous a été transmis.

Lecture de l'ordre du jour avec l'ajout du point « Administration générale - Approbation du compte rendu du dernier conseil communautaire ».

Un secrétaire de séance doit être désigné (sachant que Monsieur Dominique PROT s'était acquitté de cette mission lors du dernier conseil communautaire) : Monsieur Jean-Louis MARONNAT accepte.

Agence Economique Regionale : Présentation de la structure

Madame Martine ABRAHAMSE-PLEUX : Madame la présidente, merci de nous permettre de présenter l'Agence Économique Régionale. Messieurs les vice-présidents, Mesdames et Messieurs les élus communautaires, merci de votre confiance et de l'intérêt que vous portez à l'AER.

L'AER, Agence Économique Régionale, issue des deux ex-agences de Bourgogne et de Franche-Comté qui se sont rassemblées sur une seule entité. Vous savez que la compétence économique aujourd'hui est avec la Région comme chef de file et avec vous les EPCI. Nous devons travailler ensemble, en binôme, Région et EPCI, main dans la main, depuis la loi NOTRe. C'est donc une des raisons de notre présentation de ce soir.

Nous sommes issus du schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation. Cela a été décidé lors de la fusion des régions de Bourgogne et de Franche-Comté. Nous essayons d'être le plus près des territoires.

Nous sommes une société publique locale, une SPL, qui se gère exactement comme une SAS, comme une Société par Actions Simplifiées, mais les actionnaires d'une SPL sont publics et non pas privés. Les actionnaires peuvent être la Région qui est majoritairement actionnaire et les EPCI qui souhaitent nous rejoindre. Aujourd'hui, 51 EPCI sur les 116 que compte la Bourgogne Franche-Comté nous ont rejoints. Il y a un vrai travail d'échanges, de territorialisation entre la région et les territoires. C'est un lieu où il n'y a que des échanges entre territoires, c'est extrêmement riche. Je suis vraiment ravie que vous nous rejoigniez.

C'est une SPL au capital de 1 M€ dont 750 000 € de la Région et 250 000 € des EPCI qui nous ont rejoints. Chaque EPCI peut prendre une action à 5 000 €.

Le 20 juin aura lieu une assemblée générale à laquelle l'ensemble des élus de la CCLTB seront invités. Nous essayons de prévoir une assemblée générale très statutaire parce que les gens se déplacent. Elle a lieu soit à Dijon, soit à Dôle, à Beaune, à Besançon. On essaie de tourner. Cela me convient de venir à ANCY-LE-FRANC puisque je suis Icaunaise, comme d'ailleurs Angélique FAVIER, la chargée de développement de proximité pour le département de l'Yonne.

L'assemblée générale était, dans l'ancienne structure, composée de 11 actionnaires (le Conseil Régional et 10 actionnaires). Aujourd'hui, l'assemblée générale est composée du Conseil Régional et de 50 actionnaires. Une assemblée spéciale a été créée à côté. Bien que majoritaire, la Région a émis le souhait de laisser la parole aux territoires, afin qu'un travail sur la territorialisation soit entrepris, que les territoires puissent s'exprimer, faire des préconisations à cette Agence Économique Régionale. Il est donc extrêmement important que vous soyez représentés à cette assemblée spéciale car beaucoup d'informations vous sont données et de nombreux échanges ont lieu avec ce qui se fait à l'Agence Économique Régionale.

Le conseil d'administration est doté de 18 administrateurs (11 élus régionaux et 7 administrateurs qui sont issus de cette assemblée spéciale, ils viennent des territoires). Pour le département de l'Yonne, un vote a eu lieu entre Monsieur MICHEL, représentant de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et Monsieur SAULNIER-ARRIGHI de la Puisaye. Monsieur SAULNIER-ARRIGHI est rentré à notre conseil d'administration. Il y a 7 territoires puisque que le président est un Franc-Comtois, Arnaud MARTHEY, maire de BAUME-LES-DAMES, petite commune du nord Franche-Comté. Nous sommes complémentaires puisque je suis de la Bourgogne du Nord. Il anime quatre départements de la Bourgogne et trois départements de la Franche-Comté sur les huit départements.

Nous avons huit membres associés et censeurs qui sont la chambre de Commerce et d'industrie régionale, la chambre régionale des métiers de l'artisanat, BPI France, Université, deux entreprises de Bourgogne, deux entreprises de Franche-Comté et l'ADEME, grand partenaire en matière de développement durable.

Une commission d'appel d'offres et un comité de contrôle analogue : comme nous sommes en SPL, vous ne nous mettez pas en concurrence, ni la Région, ni vous, si vous deviez nous demander de faire une mission de prospection, par exemple, ciblée sur les friches industrielles. De ce fait, vos techniciens peuvent venir vérifier que nous gérons correctement cette structure.

L'équipe opérationnelle compte 41 personnes et, dans notre gouvernance, une instance économique régionale qui regroupe la CPME régionale, le MEDEF régional, les cinq pôles de compétitivité de notre territoire, les clusters, les branches, tous nos partenaires au quotidien sur l'action économique.

Arnaud MARTHEY, Conseiller régional délégué aux nouvelles ruralités, Maire de BAUME-LES-DAMES et moi-même, à la direction générale.

Les deux cibles de l'AER sont les entreprises de tous les secteurs d'activités et de toutes les tailles au service des entreprises, mais dans le concret – nous ne sommes pas dans le concept – ainsi que les territoires comme les vôtres, mais au service des entreprises de votre territoire.

Des objectifs extrêmement précis, extrêmement clairs nous ont été donnés par le Conseil Régional et par les actionnaires.

Les objectifs portent sur :

- *L'accompagnement du maintien de l'activité économique et de l'emploi sur le territoire.*

J'insiste sur le mot maintien. Avant d'aller chercher de nouvelles entreprises, il faut permettre aux entreprises de notre territoire de se développer. Il faut arriver à fidéliser le tissu économique au territoire rural et ce, encore plus qu'ailleurs, donner les moyens aux entreprises de se développer en territoire rural. Nous avons beaucoup de dossiers qui demandent de maintenir l'activité économique et l'emploi local. J'insiste sur le maintien et le développement en attirant autant que faire se peut de nouvelles entreprises, de l'activité économique et de l'emploi sur nos villes et nos départements.

- *Le soutien de la politique de développement économique et la mise en œuvre dans les territoires en fonction des besoins.*

J'entends souvent dire que nous sommes une couche de plus au millefeuille. Non, en matière de développement économique, nous ne sommes jamais assez nombreux : c'est un vrai sujet de fond. La fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté a surtout du sens en matière de développement économique avec ce qu'on a pu mettre en place sur les territoires et avec ce binôme Région/EPCI. Cela a vraiment vraiment du sens. On ne sera pas un millefeuille, on ne sera là que si on apporte une valeur ajoutée. Si on n'a pas de valeur ajoutée, ce n'est pas la peine que nous venions. On peut avoir de la valeur ajoutée sur l'innovation, sur l'éco-conception. Je suis toujours triste de voir que les entreprises des territoires ruraux ne bénéficient pas des mêmes dispositifs que dans les zones plus urbaines. Mon mari est chef d'entreprise à JOIGNY, je sais vraiment combien il est difficile pour un chef d'entreprise de connaître ce qui se fait, de ne pas rester isolé et de pouvoir bénéficier des mêmes choses que les autres personnes.

- *La promotion et l'accompagnement de l'innovation et de l'éco-conception.*
Nous le mettons en œuvre en partenariat avec l'ADEME et Bpifrance.

- *La promotion de l'attractivité économique de notre région.*

Avant d'aller vendre un territoire, il faut savoir ce qu'on a à vendre. Nous avons établi des supports, des brochures, un site Internet en français, en anglais, en allemand et un élu de la région les a traduites en mandarin. Ces brochures sont à votre disposition.

Dès lors que les élus décident une politique, il faut l'assumer, l'appliquer et mettre en place un plan d'action. Nous avons décidé de structurer notre plan d'action par pôles métiers :

- *Pôle développement et prospection par filière et par territoire,*
- *Pôle intelligence économique et territoriale (observation/veille),*
- *Pôle innovation éco-conception,*
- *Pôle attractivité du territoire.*

Pôle développement et prospection par filière

Nous avons retenu les filières stratégiques de la région Bourgogne Franche-Comté.

- *L'alimentation : l'agriculture, l'agroalimentaire,*
- *L'aéronautique,*
- *La logistique, la relation client, le numérique,*
- *Le luxe et les savoir-faire d'exception : horlogerie, joaillerie, maroquinerie, lunetterie, l'œnologie, etc.,*
- *Les industries de la santé,*
- *La mobilité (dont l'automobile),*
- *Les énergies (dont l'hydrogène),*
- *Le bois.*

Dans chaque filière, un chef de projet visite les entreprises de la filière, participe à l'animation de l'écosystème. Pourquoi visiter les entreprises de la filière ? On ne se rend pas dans les entreprises pour faire passer le temps, c'est quelque chose dans la tête de certaines personnes, mais il faut vraiment l'enlever. On va voir une entreprise pour savoir si elle a des difficultés, si elle a des projets de développement, pour lui proposer les aides de la région, mais pas seulement, les aides d'État ou d'autres partenaires tels que Bpifrance ou l'ADEME.

Nous n'aurons de nouvelles entreprises dans nos territoires que par les entreprises qui sont déjà présentes, par le biais de partenaires, de fournisseurs, de collègues, de clients qui ont envie de se rapprocher. Je crois énormément à ce type de relation pour développer l'exogène. Je ne crois pas que Business France demain viendra nous voir en me disant : j'ai 600 personnes à mettre à TONNERRE ou à ANCY-LE-FRANC. En revanche, avoir un tissu extrêmement partenarial, de proximité avec les entreprises, les suivre au quotidien, je suis convaincue qu'on peut trouver de l'exogène.

Un exemple : je travaille avec Peugeot Nord Franche-Comté. Ils construisent la 3008. Une grande partie des fournisseurs allaient s'implanter à MULHOUSE alors que des hectares sont disponibles à SOCHAUX. Nous avons mis en place un plan avec PSA pour que les entreprises n'aillent pas s'implanter à MULHOUSE, mais en Bourgogne Franche-Comté. Nous avons développé des hectares, mis en place un plan d'actions. Cela est concret. Pourquoi cela se passe comme ça ? Nous avons travaillé avec le directeur du site sur ses projets de fournisseurs, sur ses partenaires.

Nous participons à l'animation de l'écosystème. Nous sommes chefs de file avec Business France pour attirer de nouveaux investisseurs. La Région a passé une convention cadre avec Business France. Business France est l'organisme national qui aide les entreprises à aller à l'export et qui attire de nouveaux investisseurs internationaux. La Région Bourgogne Franche-Comté a mis en place une convention cadre et deux conventions d'application, une avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale qui aide les entreprises à exporter et une avec nous qui attirons de nouveaux investisseurs.

Nous avons également tout ce qui est ingénierie de projet d'entreprise, ingénierie financière.

La loi NOTRe ayant retiré un certain nombre d'agences départementales, la présidente de région, Marie-Guite DUFAY a souhaité mettre en place des développeurs de proximité dans les départements. C'est pour cela qu'Angélique FAVIER est basée dans les locaux de la CCI d'AUXERRE. Elle circule sur le département et participe au développement de ce pôle de développeurs de proximité. Angélique FAVIER est le référent de l'EPCI. L'AER suit 300 dossiers en développement économique, nous suivons 100 dossiers sur l'innovation, 60 sur l'éco-conception. Angélique FAVIER vous indiquera quelles entreprises elle suit dans le département et le fera de manière collaborative et partenariale.

Pôle d'intelligence économique et territoriale

Ce pôle est réservé à l'observation et à la veille. En Bourgogne Franche-Comté, va se mettre en place un Observatoire Économie Emploi Formation mutualisé avec la Chambre de Commerce d'Industrie Régionale, avec l'EMFOR qui nous permet de faire de l'observation concertée. Nous nous occupons de l'économie, d'autres s'occupent de l'emploi. Nous essayons de bien se coordonner. Grâce à cette mutualisation, nous avons une connaissance des zones d'activité économique.

Un salon des investisseurs immobiliers à PARIS a eu lieu en décembre. À cette occasion, j'ai découvert que la Bourgogne-Franche-Comté comptait 43 zones de développement économique de plus de 13 hectares soit 2 200 ha commercialisables immédiatement. J'ai demandé à ce qu'on fasse le même travail sur les biens mobiliers et les espaces dégradés pour récupérer ainsi dans l'ensemble des territoires des offres intéressantes à proposer pour accueillir de nouveaux projets.

Grâce au volet « veille », l'AER prend des actions dans les entreprises en difficulté de votre territoire pour aller engager et pouvoir donner des signaux faibles aux élus. On va se retourner vers vous, actionnaires et vous demander si vous avez connaissance d'une ou deux entreprises en difficulté sur votre territoire, une ou deux entreprises à enjeux afin que nous puissions prendre une action. Des analyses cartographiques et des études économiques et territoriales sont réalisées. Ces études ne servent pas qu'à caler les armoires, on essaie de les diffuser le plus possible aux actionnaires et aux entreprises.

Pôle innovation et éco-conception

Nous procédons à la promotion et à l'animation de l'innovation. Nous instruisons des dossiers de subventions pour permettre à un chef d'entreprise de mettre le premier pas dans l'innovation. C'est la Presta'Inno, pas forcément destinée à l'innovation industrielle, mais à l'innovation au sens large. La Presta'Inno est une subvention de 8 000 € destinée aux entreprises de moins de 250 salariés. Peu d'entreprises de votre territoire bénéficient de cette prestation. Nous devons faire une présentation de ces outils aux entreprises de votre territoire, Madame la présidente.

Promotion et animation de l'innovation : on fait aussi le « Mois de l'innovation » qui sera un grand événement en novembre de cette année et qui s'appellera « créer demain, 2 jours pour innover ». Nous nous chargeons également de l'animation et de l'innovation de l'éco-conception avec l'ADEME. L'éco-conception porte aussi bien sur l'isolation d'un bâtiment industriel que sur de la gestion des déchets, sur l'énergie renouvelable. Les subventions sont très importantes dans ces domaines. 60 dossiers sont en cours d'instruction sur l'éco-conception. Tous ces outils devront être présentés aux chefs d'entreprises locaux lors d'une réunion.

Notre service d'expertise en propriété intellectuelle qui s'occupe des brevets, des marques etc. sera à votre entière disposition, ainsi qu'un service de veille technologique collectif (emballage, matériaux biosourcés). Pour la région BFC, nous avons levé un travail de qualification des pépinières d'entreprises. Je sais que vous avez une belle pépinière que j'ai eu l'occasion de visiter à TONNERRE récemment. Un rendez-vous est prévu avec Cyprien PROT, la personne en charge de labelliser les pépinières au niveau de la région. Cela signifie que la Région vous suivra sur vos projets dans la pépinière.

Un autre outil : l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour vos entreprises afin de faire remonter leurs besoins en matière d'innovation et d'éco-conception.

Pôle promotion attractivité du territoire

Nous sommes les vendeurs du territoire avec les brochures, les supports, nous avons fait les salons de filière. Dernièrement, avec la présidente de Région, nous avons fait le sommet du luxe : 350 entreprises de luxe qui représentent 10 000 emplois. Nous faisons également les salons de l'alimentation, les salons de l'hydrogène, les salons de la santé etc. soit en tant qu'exposants, soit en tant que visiteurs, en France et à l'international. Nous sommes là pour promouvoir les acteurs économiques du territoire et surtout nos filières.

Vous avez un débat d'orientation budgétaire derrière, il faut être synthétique. En revanche, j'aimerais, si vous avez des questions, y répondre. Je suis à votre entière disposition au service de votre territoire et des entreprises de votre territoire.

Madame Anne JÉRUSALEM : *Merci beaucoup pour cette présentation exhaustive et synthétique à la fois. Certains collègues ont peut-être des questions.*

Monsieur Éric COUILLE : *Pouvez-vous nous citer un exemple concret sur ce que vous pouvez faire pour permettre à des entreprises de s'implanter en Bourgogne ?*

Madame Martine ABRAHAMSE-PLEUX : *Il peut s'agir d'une entreprise déjà implantée qui cherche du foncier. C'est de la compétence de l'EPCI. En revanche, on peut aider cette entreprise à monter un dossier pour avoir une aide à l'immobilier. On peut regarder avec cette entreprise si elle peut obtenir de l'aide à l'équipement par exemple, si elle peut obtenir de l'aide au recrutement, de l'aide à l'emploi. Peut-être s'agit-il d'une entreprise ayant besoin de trésorerie ou d'un bilan. Il est possible de lui faciliter les choses parce que Bpifrance peut peut-être lui garantir un prêt, cela peut-être une entreprise qui ne peut pas porter son bâtiment, peut-être qu'une solution de crédit-bail peut être envisagée, c'est très ouvert et les sujets sont extrêmement variés.*

Madame Angélique FAVIER : *Nous pouvons nous rendre dans une entreprise pour une question bien particulière, un investissement matériel par exemple et repartir avec trois ou quatre dossiers à aider à monter dans cette entreprise car on se rend compte qu'elle a besoin d'aide à l'accompagnement. Par exemple, nous avons mis en relation deux entreprises du département de la même filière qui ne se connaissaient pas et un vrai partenariat s'est établi entre ces deux entreprises.*

Madame Martine ABRAHAMSE-PLEUX : *C'est extrêmement divers, varié. Il n'y a pas deux chefs d'entreprise qui aient le même besoin.*

Monsieur Pascal LENOIR : S'agissant de "la promotion et l'attractivité" de la région Bourgogne Franche-Comté, comment dans ce cadre, vous envisagez l'articulation entre votre mission première, c'est-à-dire "la promotion et l'attractivité" de la région et "la promotion et l'attractivité" d'un territoire infra-régional ? Comment voyez-vous l'articulation de ces deux promotions ?

Madame Martine ABRAHAMSE-PLEUX : J'ai indiqué que nous avons monté la cartographie des zones d'activité économique disponibles. Il faut qu'un lien s'établisse entre votre EPCI et la personne qui, chez nous, réalise cette cartographie pour une vraie mise à jour et un vrai travail, ce qui est le cas dans les territoires actionnaires. D'autre part, nous souhaitons détailler cet inventaire, territoire par territoire, des biens immobiliers et des espaces dégradés, des friches. Enfin, nous avons demandé à ce que chaque territoire travaille sur ses filières, même pour un EPCI, parce que c'est très bien d'avoir une stratégie de développement économique et de la décliner en filières, ce qui permet de voir où le territoire souhaite aller demain. On se rend compte qu'un vrai échange se met en place avec les territoires.

Certaines personnes ont des projets, mais ne souhaitent pas les développer en zone urbaine parce que c'est trop cher, parce que ce n'est pas la même qualité de vie etc. Cependant, l'accessibilité est un élément très demandé. J'insiste toujours auprès des élus pour travailler sur l'accessibilité et les équipements structurants. Les critères d'un chef d'entreprise pour rester ou pour se développer, c'est en premier, l'accessibilité, en deux, le bassin d'emploi, en trois, la qualité de la formation et de l'enseignement supérieur.

Monsieur Éric COUILLE : Pouvez-vous nous préciser quel est le montant de vos investissements dans le territoire ? Combien d'euros pouvez-vous, chaque année, investir sur notre territoire ?

Madame Martine ABRAHAMSE-PLEUX : Nous sommes une société et non une association. Nous n'avons donc pas de budget. En revanche, la Région nous passe des commandes qui correspondent au plan d'action des objectifs. Pour ce faire, nous devons mettre en œuvre une politique de développement économique. L'ensemble des commandes pour 2018 s'élevait à 4 200 000 € hors-taxes. Nous sommes à moins de 50 % de coût de fonctionnement, le reste représentant de l'investissement dans le territoire, sur l'ensemble des missions que je vous ai présentées. C'est un ratio auquel je tiens. Une agence de développement économique qui a 100 % de son budget en fonctionnement me poserait question.

Madame Anne JÉRUSALEM : Y a-t-il d'autres questions ?

Je vous remercie, Mesdames, et je vais vous laisser disposer de votre temps, vous avez eu la gentillesse de venir, nous n'allons donc pas vous retenir pendant toute la réunion.

De l'exposé, je retiens, un élément important : l'information. Nous, les élus, nous sommes des relais sur nos communes, sur nos entreprises dont nous connaissons très bien les acteurs sur le territoire. Il est très important d'informer et de sensibiliser nos chefs d'entreprise, nos artisans, lesquels ont souvent « la tête dans le guidon », ils ne pensent pas toujours aux aides possibles. Parfois, on découvre trop tard que nous aurions pu être éligibles à des aides en orientant un dossier d'une certaine façon.

Concrètement, un travail a été lancé avec une entreprise qui redémarre à ANCY-LE-FRANC. Nous allons être présents en début de dossier avec tous les partenaires dont l'AER pour essayer de balayer les projets, de voir dans quelle direction le chef d'entreprise souhaite s'orienter, bénéficier des conseils et monter les dossiers en conséquence. Nous allons faire cela, si c'est possible, pour ne pas avoir de regrets et pour commencer ce travail de réseau et de mise en relation qui est hyper important.

Madame Martine ABRAHAMSE-PLEUX : ... et sauver l'emploi...

Madame Anne JÉRUSALEM : Nous sommes vraiment sur le maintien de l'emploi qui est effectivement la première mission. Il est nécessaire de sauvegarder ce qu'on a avant de penser à développer.

Madame Martine ABRAHAMSE-PLEUX : Merci de votre attention et de votre confiance.

ADMINISTRATION GENERALE

 Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 18 décembre 2018

Madame Anne JÉRUSALEM : Nous reprenons le cours du conseil avec l'approbation du compte rendu du conseil communautaire du 18 décembre 2018. Y a-t-il des remarques sur ce compte rendu ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Monsieur Jean-Marc DICHE : Étant absent au dernier conseil, je m'abstiens.

Madame Anne JÉRUSALEM : Le compte rendu du dernier conseil communautaire du 18 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

 Délégations à la Présidente - Modification

Madame Anne JÉRUSALEM : La première délibération concerne une petite modification qui nous a été demandée par le contrôle de légalité. Une remarque nous a été faite relative au montant qui ne figurait pas dans cette délibération. Or, le montant maximum y figure bien en alinéa 16. Avec le contrôle de légalité et la préfecture, nous avons balayé à nouveau toute la délibération et nous proposons de retirer l'alinéa 12 qui me donnerait le droit, en tant que présidente, de fixer les tarifs des droits au profit de l'Interco, c'est-à-dire les cantines, le conservatoire etc. Il ne paraît pas très intéressant que la présidente puisse prendre de telles décisions. Si vous en êtes d'accord, cet alinéa sera retiré de la délibération.

Monsieur Bruno PICARD : J'avais posé la question du montant. Je ne pense pas que l'on réponde à côté. Je n'ai pas bien compris : le 16^{ème} alinéa existait bien auparavant ? On parle de convention... Or, dans les décisions diverses et variées, nous sommes obligés au titre de signatures au niveau des décisions, il n'y en a pas un qui se trouve être à un montant très faible.

Ne serait-il pas nécessaire de modifier les choses en retenant un montant pour l'ensemble des actes et non uniquement sur la question des conventions ? Pour des petits montants de 700 à 800 €, il n'est pas utile que le Conseil en soit nécessairement informé, c'est bien de le lire...

Monsieur Mickaël GAUTHIER : *Comme cela a été vu avec les services de la préfecture, dans chacune des délégations de la présidente, des limites sont fixées soit par le conseil communautaire soit par les budgets votés en début d'année. À chaque fois, la délégation de Madame JÉRUSALEM est encadrée, toujours par le conseil communautaire. Éventuellement, on peut indiquer des montants, mais ils seraient amenés à varier tous les ans. Il n'y a pas de nécessité pour le contrôle de légalité.*

Monsieur Bruno PICARD : *Cela ne change rien quant au montant. Il me semble qu'un montant identique soit défini pour l'ensemble des décisions, ici, il n'est question que des conventions.*

Monsieur Mickaël GAUTHIER : *Par exemple, s'agissant de la délégation n° 5, « d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges » quel montant souhaitez-vous que j'indique ?*

Madame Anne JÉRUSALEM : *Je propose de ne pas passer trop de temps sur cette délibération. Y a-t-il d'autres questions ?*

• **Délibération n° 01-2019 : ADMINISTRATION GENERALE – Délégation au président (annule et remplace la délibération 47-2018)**

En vertu de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de donner délégation à Madame la présidente d'une partie des attributions du Conseil Communautaire à l'exclusion de celles qui lui sont expressément réservées par la loi.

Par référence aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23, définissant les attributions complémentaires pouvant être accordées au maire par le Conseil Municipal, la délégation peut concerner les tâches de gestion courante énumérées ci-dessous :

Madame la présidente rappelle que par délibération n° 47-2018 en date du 29 mai 2018, le conseil communautaire a décidé des délégations suivantes :

- 1°- de procéder, dans les limites fixées par le Conseil Communautaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a) de l'article L.2121-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- 2°- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget,
- 3°- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- 4°- de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne",
- 5°- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

- 6°- de décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600 €,
- 7°- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- 8°- d'intenter au nom de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne" les actions en justice ou de la défendre dans les actions intentées contre elle, devant l'ensemble des juridictions de l'ordre administratif ou de l'ordre judiciaire, y compris, s'il y a lieu, en ayant recours à un avocat (jurisprudence),
- 9°- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne" dans la limite fixée par le Conseil Communautaire,
- 10°- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Communautaire,
- 11°- d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés intercommunales utilisées par les services publics du Tonnerrois en Bourgogne,
- 12°- de fixer, dans les limites déterminées par le Conseil communautaire, les tarifs des droits éventuels au profit de l'intercommunalité qui n'ont pas un caractère fiscal,
- 13°- de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,
- 14°- d'autoriser, au nom de l'intercommunalité, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,
- 15°- de demander à l'Etat ou à d'autres collectivités, dans les conditions fixées par le Conseil Communautaire, l'attribution de subventions,
- 16°- d'autoriser la signature des conventions d'un montant inférieur ou égal à 10 000 € HT, engageant la collectivité pour une durée maximum de 3 ans.

Considérant les observations du contrôle de légalité, il est proposé au conseil communautaire, de supprimer la délégation suivante :

12°- de fixer, dans les limites déterminées par le Conseil communautaire, les tarifs des droits éventuels au profit de l'intercommunalité qui n'ont pas un caractère fiscal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	63	pour
	0	contre
	0	abstention

ACCEPTE de supprimer la délégation « 12°- de fixer, dans les limites déterminées par le Conseil communautaire, les tarifs des droits éventuels au profit de l'intercommunalité qui n'ont pas un caractère fiscal »,

DIT que compte rendu sera régulièrement donné au Conseil Communautaire de toutes les décisions prises en application des présentes dispositions.

ECONOMIE – AMENAGEMENT NUMERIQUE

Economie : Bâtiment Sémaphore – Référé

Monsieur Régis LHOMME : Le bâtiment du Sémaphore a fait l'objet de malfaçons notamment au niveau des huisseries. Le syndic souhaite faire un référé contre la société ACREM METAL. Nous vous proposons une délibération permettant de nous joindre à ce référé avec le même avocat que celui retenu par le syndic.

• **Délibération n° 02-2019 : ECONOMIE – Sémaphore – Référé**

Considérant l'assignation en référé porté par le Syndic des copropriétaires le SEMAPHORE, société NEXITY, contre ACREM METAL,

Considérant qu'il est nécessaire que la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » agisse également en tant que propriétaire, pour les menuiseries extérieurs qui lui incombent, portes palières, portes fenêtres et fenêtres,

Il est proposé au conseil communautaire de désigné le même conseil que le syndic NEXITY, maître Eric RUTHER, Avocat à la Cour, 15 boulevard Thiers, 21000 DIJON, afin qu'il puisse procéder à l'assignation en référé contre la société ACREM METAL.

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	63	pour
	0	contre
	0	abstention

AUTORISE dès lors Madame la présidente à signer l'ensemble des documents nécessaire,

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget.

Aménagement numérique – Convention de mise à disposition (SCEA Domaine Fournillon)

Monsieur Régis LHOMME : Pour l'aménagement numérique prochain à BERNOUIL, un relais doit être disposé sur le silo du domaine FOURNILLON à BERNOUIL. De ce fait, une convention doit être signée pour une mise à disposition : elle sera faite, comme d'habitude, en contrepartie d'un abonnement Internet que la CCLTB prendra à sa charge.

(Au moment du vote, Madame Dominique AGUILAR, ayant pouvoir de Caroline COELHO, était sortie)

• **Délibération n° 03-2019 : ECONOMIE – Aménagement numérique – Convention de mise à disposition par la SCEA Domaine FOURNILLON**

Vu l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment ses articles 119, 119-1 et 119-2,

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, notamment ses articles 52, 52-1, 52-2 et 52-3,

Vu les délibérations n° 68-2016 et 108-2016 portant sur la mise en place d'une délégation de service public (DSP),

Considérant que pour desservir la commune de BERNOUIL depuis l'église de TRONCHOY il est nécessaire d'avoir un site relais,

Considérant que la SCEA DOMAINE FOURNILLON accepte de mettre à disposition son élévateur à grain au profit de la Communauté de Communes nécessaire au bon fonctionnement des équipements relais,


Considérant le projet de convention annexé qui a pour objet de déterminer les modalités et conditions d'une mise à disposition par la SCEA DOMAINE FOURNILLON au profit de la collectivité,

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	61	pour
	0	contre
	0	abstention

AUTORISE dès lors Madame la présidente à signer la convention concernant la mise en disposition d'un terrain à la communauté de communes par la SCEA DOMAINE FOURNILLON,

DIT que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget.

 Aménagement numérique : Convention de mise à disposition terrain (commune de Stigny)

Monsieur Régis LHOMME : Cette délibération concerne le pylône de STIGNY. Une convention de mise à disposition doit être établie pour une durée de 25 ans avec la commune de STIGNY qui propose de mettre le terrain à disposition à titre gracieux. La communauté de communes prendra en charge les frais de bornage etc.

(Au moment du vote, Madame Dominique AGUILAR, ayant pouvoir de Caroline COELHO, était sortie)

• **Délibération n° 04-2019 : ECONOMIE – Téléphonie mobile – Mise à disposition d'une parcelle communale (STIGNY)**

Vu la délibération n° 47-2016 du 21 mars 2016 portant sur l'implantation de points hauts sur le territoire communautaire dans le cadre du plan gouvernemental de résorption des zones blanches de téléphonie mobile,

Considérant les études préalables d'identification et de vérification techniques des sites d'implantation des pylônes,

Considérant l'accord de principe de la commune de Stigny de mettre à disposition au profit de la Communauté de Communes le Tonnerrois le Bourgogne (CCLTB) les emprises foncières nécessaire aux implantations :

- Stigny : parcelle B480,

La présidente propose :

- De signer, une convention de mise à disposition à titre gracieux par la commune de STIGNY de la parcelle pour une durée de 25 ans,
- de prendre en charge l'ensemble des frais éventuels de bornage ou liés aux actes notariés susceptibles d'intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	61	pour
	0	contre
	0	abstention

ACCEPTE l'ensemble de ces dispositions,

AUTORISE la présidente à poursuivre l'exécution de cette délibération et à signer tout acte ou document s'y rapportant,

DIT que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget.

DEVELOPPEMENT DURABLE

SPED : Demande de DETR – Travaux déchèterie de Tonnerre

Monsieur Gérard GOVIN : Cette délibération porte sur une demande de DETR pour des travaux à la déchèterie de TONNERRE. Ces travaux ont plusieurs origines à savoir une redistribution des flux sur la déchèterie. Un bâtiment au milieu empêche les agents de surveiller les personnes qui s'y rendent.

Toutes les semaines, la déchèterie fait l'objet de vols, de dégradations de grillage. L'idée est de procéder à un éclairage et de mettre en place un système de vidéosurveillance pour essayer de diminuer ces actes de vandalisme. La deuxième étape serait la mise en place de clôtures électriques, la commune de CHAOURCE a dû procéder ainsi.

L'autre projet consiste en l'achat d'un compacteur à cartons.

Le budget de ces travaux s'élève à 135 320 €. Il est demandé à la DETR un montant de 40 596 € soit 30 %.

Monsieur Bruno PICARD : En CHSCT, une première question a été posée concernant la vidéosurveillance. Or, cela n'avait pas été indiqué dans la note de présentation. J'ai rencontré les salariés de la déchèterie : ils n'avaient pas compris qu'il s'agissait de la mise en place de la vidéosurveillance, mais d'une clôture électrique.

Je me fais le relais des agents, il convient de revoir l'intérieur du local des agents. Pour l'instant, leur local est doté d'un lino pourri, d'une porte qui a été ouverte avec un pied de biche à plusieurs reprises... Il me semble que des dispositions doivent être prises afin que les agents soient en sécurité et qu'ils puissent avoir des locaux de travail et de restauration dignes de ce nom. Dans le cadre de la vision globale de réaménagement, toutes ces questions doivent être prises en compte.

Monsieur Gérard GOVIN : Cela sera pris en compte. Cependant, le problème réside dans le fait que, pratiquement toutes les semaines, la porte de ce local (le bureau) est défoncée. 18 000 € ont été facturés pour réparer les dégâts opérés toutes les semaines. Nous espérons que la vidéo surveillance limitera les actes de vandalisme. Notre projet est de permettre aux agents de disposer de locaux plus décentes. Or, à ce jour, nous ne sommes pas capables de mettre cela en œuvre.

Madame Anne JÉRUSALEM : Je souhaite faire un commentaire gentil suite à un article paru dans la presse demandant à ce que la CCLTB baisse ses tarifs au vu du léger excédent comptable intervenu sur le budget des ordures ménagères. J'ai rédigé une réponse dont vous avez été destinataires du double du courrier. On ne peut pas, sans cesse, réclamer des investissements, une amélioration des conditions de travail, une sécurisation et aussi restituer une baisse aux contribuables, au travers de la redevance. Ce n'est pas possible. D'une part, il y a des besoins d'investissement de sécurisation et d'autre part nous avons heureusement un petit excédent qui nous permet de faire ces travaux tout en demandant des subventions. À un moment donné, il convient d'être logique d'autant plus que nous avons voté ensemble un bonus pour les meilleurs trieurs. Les concitoyens qui font l'effort de trier le mieux possible et qui sont en dessous du forfait verront leur facture baisser. C'est une décision raisonnable que le conseil communautaire a prise et qu'il faut souligner. Il convient de nous encourager mutuellement de nos propres décisions. Quand j'évoquais le fait d'assumer nos décisions, c'est bien de ce genre de décisions dont je parlais.

Monsieur Pascal LENOIR : Je rebondis sur les propos de Madame JÉRUSALEM concernant cet article dans le journal local qui mentionnait, s'agissant du service des ordures ménagères, un excédent de 288 000 €. Comment l'organisation syndicale en question a-t-elle eu connaissance de ces éléments ?

Madame Anne JÉRUSALEM : Cette somme a dû figurer dans un compte rendu précédent. On peut demander à Monsieur PICARD.

Monsieur Bruno PICARD : Je ne suis pas un agitateur par derrière. En général j'assume mes décisions et j'assume mes mandats. Je rappelle que je n'ai plus de mandat du point de vue syndical dans l'Yonne.

En ce qui concerne ces excédents, ils figurent dans des comptes rendus. Je n'avais pas compris que l'excédent devait répondre aux besoins de la déchèterie. L'excédent ne m'a pas été vendu comme cela. J'ai voté favorablement sur ce point parce que j'espérais une avancée par rapport au système qui existait auparavant. J'ai relu attentivement ce passage. Il est écrit qu'une partie était consacrée à la compensation par rapport au relevé réel et qu'une autre partie irait sur l'augmentation portant sur d'autres frais divers et variés. J'en prends acte. Je peux comprendre la réaction de ceux qui notent qu'un excédent se dégage. Auparavant, un certain nombre de recettes ont été utilisées pour déplacer ce qui est au Sémaphore pour le remettre au Centre de Développement du Tonnerrois, au niveau du service, cela pose quelques questions.

J'en tire comme enseignement le fait suivant il y a un vrai besoin de communication par rapport aux recettes et aux dépenses de la communauté de communes sur ce sujet dont je rappelle qu'il est éminemment sensible en particulier dans certaines communes du Tonnerrois. L'union locale de TONNERRE prendra ses responsabilités par rapport aux réponses qui ont été données. Je ne suis pas là pour ajouter de l'huile sur le feu, chacun prend ses responsabilités au niveau où il est.

Madame Anne JÉRUSALEM : Nos relations sont cordiales, Monsieur PICARD, et nous nous téléphonons régulièrement. Il faut qu'on se dise les choses. Je rappelle que, dans la commission développement durable, plus de 40 élus sont inscrits, ce sujet concerne et intéresse beaucoup les élus. Dans cette commission un travail est réalisé. J'ose penser que les élus sont des gens responsables, raisonnables et qu'ils vont assumer leurs décisions. Ils prennent en compte tous les paramètres. Je rappelle – je souhaite le marteler – que les élus sont des gens pour la plupart bénévoles qui se consacrent à cette représentation dans la vie publique, mais qui représentent les intérêts du plus grand nombre et qui apportent chacun leur expérience et leur ressenti. La commission fait des propositions. Ce n'est pas un choix qui arrive par hasard. J'ai envie de faire confiance aux élus par rapport à tout le travail qui est fait en commission. C'est ce que j'ai déjà souligné précédemment. Certes, nous sommes satisfaits d'avoir un excédent, mais vous savez très bien que ce budget annexe doit s'équilibrer, il faut prendre quelques perspectives en compte. Des hausses de taxes sont envisagées dans le futur. On se demande alors s'il est bien raisonnable de faire un coup et de proposer une baisse de 5 € pour avoir un gros titre dans le journal : « la redevance incitative a baissé » ? Il convient de stabiliser le plus possible. Nous n'avons pas une visibilité énorme sur ces nouveaux travaux. On sait bien qu'il faut entretenir la déchèterie, mais c'est très compliqué. Comme tous les gestionnaires, nous essayons d'avoir un minimum de moyens d'avance pour faire face aux imprévus.

Monsieur Gérard GOVIN : Grâce à une bonne gestion, nous avons la chance de pouvoir faire ce que les gens appellent « un profit » momentané et qu'ils voudraient que nous redistribuions. Les autres collectivités en sont toutes à augmenter la redevance incitative ou la taxe. La taxe est plus indolore puisque les gens ignorent qu'ils payent des impôts pour une poubelle. Les collectivités qui n'ont pas augmenté la redevance incitative sont en dépôt de bilan. Le fait d'avoir pour le moment un « matelas » de sécurité va nous permettre, à l'avenir, d'absorber l'augmentation des taxes, en particulier la TGAP. Une information sera donnée aux usagers concernant les taxes reversées à l'État, taxes qui continuent d'augmenter.

Monsieur Pascal LENOIR : De mon point de vue, nous sommes sur le débat d'orientation budgétaire sur la question des ordures ménagères. Quand on regarde le tableau qui figure dans le débat d'orientation budgétaire, le seul tableau qui ne fait pas l'objet de totalisation en recettes et en dépenses, c'est le tableau sur le SPED. C'est un peu gênant. Le chiffre de 290 000 € n'est pas celui qui provient de l'analyse que nous avons faite en commission du débat d'orientation budgétaire sur le SPED ? Si c'est oui, alors cela pose un autre problème dans la communication.

Comment une organisation syndicale peut-elle avoir un élément d'information qui est tiré d'un débat d'orientation budgétaire qui n'a pas encore eu lieu. Je n'ai jamais vu ce chiffre. La somme de 290 000 € ne représente pas 5 € par foyer, c'est 50 € par foyer. Et vous n'empêchez pas les gens de faire le calcul, ni de dire 290 000 €, 300 000 € divisé par 6 000 foyers, cela fait 50 €. Or, 50 € rapportés à 200 € de moyenne de redevance par an, cela représente un quart, c'est énorme. Vous n'empêchez pas les gens de raisonner de la sorte. Attention à ce que l'on communique à l'extérieur par rapport à des chiffres.

• **Délibération n° 05-2019 : DEVELOPPEMENT DURABLE** – Service Public d'Elimination des Déchets (SPED) – *Demande de subvention (DETR)*

Dans le cadre d'une optimisation et d'amélioration de l'accueil des usagers et conditions de travail des agents sur la déchèterie de Tonnerre, il est proposé de réaliser les travaux suivants :

- Déplacement du local « déchets dangereux »,
- Déplacement du local « Réemploi »,
- Déplacement des colonnes de tri à l'intérieur du site,
- Mise en place d'une barrière de contrôle d'accès,
- Installation d'une clôture électrique,
- Acquisition d'un compacteur à carton.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	63	pour
	0	contre
	0	abstention

AUTORISE Madame la présidente à :

- consulter les entreprises pour les travaux de mise en conformité,
- solliciter l'Etat au titre de la DETR, ainsi que toute autre personne, collectivité ou organisme, s'il y a lieu, afin de participer au financement du projet selon le plan de financement annexé.

↪ **FINANCES**

✚ *ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire)*

Madame Anne JÉRUSALEM : Nous passons à la présentation du ROB par ***Mathilde PICQ*** dans une version simplifiée et synthétique. Nous engagerons le débat ensuite.

Madame Mathilde PICQ : J'ai préparé un document que j'espère assez complet. Je vous présente toutefois toutes mes excuses pour l'absence de totalisation. Je suis à votre disposition pour répondre aux questions qui me seront posées.

Je passe sur le contexte national et le contexte européen.

L'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rappelle que l'examen du budget doit être précédé d'une phase préalable constituée par le débat de l'assemblée délibérante. Il s'agit bien d'un débat et non d'un vote de l'assemblée délibérante concernant les orientations générales budgétaires. La loi NOTRe du 7 août 2015 en précise le contenu.

En 2018, l'inflation, supérieure en France à celle de la zone euro, a pesé sur le pouvoir d'achat des ménages, mais cet impact a, malgré tout, été amorti par la politique fiscale mise en place par le Gouvernement.

La Loi de finances 2019, votée en décembre 2018, a permis la mise en place de la réforme de la dotation d'intercommunalité (cette réforme n'a pas eu lieu comme il était prévu dans la Loi de finances 2018). A notre niveau, le revenu des ménages impactant la dotation d'intercommunalité peut avoir un effet favorable sur notre territoire.

Nous constatons, à nouveau, une perte de population à l'échelle du territoire intercommunal de 887 habitants entre 2015 et 2019. Les chiffres sont assez explicites.

Les résultats de l'ensemble des budgets sont des résultats prévisionnels. Nous ne sommes pas encore au stade du budget. Des difficultés sont intervenues dans la clôture des comptes sur l'année 2018, en particulier de rapprochement avec la Trésorerie. Étant encore en cours de clôture de comptes, j'insiste sur le fait qu'il s'agit de résultats prévisionnels.

RÉSULTATS PRÉVISIONNELS ESTIMATIFS

Budget général

Section	Résultats reportés	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture au 31/12/2018	Résultat de l'exercice 2017
Investissement	105 688,56 €	-180 279,89 €	-74 591,33 €	-454 550,49 €
Fonctionnement	1 229 021,55 €	676 881,34 €	1 905 902,89 €	753 200,72 €
TOTAL	1 334 710,11 €	496 601,45 €	1 831 311,56 €	298 650,23 €

S'agissant du budget général, le résultat du budget 2018 de la section d'investissement s'établit à - 180 279 €.

Ce résultat est meilleur que celui de l'exercice 2017. Des investissements ont eu lieu en 2017 (plateau santé, école maternelle des Prés-Hauts, etc.) générant le versement des subventions l'année d'après.

Le résultat de la section de fonctionnement s'établit pour l'exercice 2018 à 676 881 €. Le résultat de l'exercice 2017 s'élevant à 753 200 €. Avec le report, le résultat de clôture s'élevant à 1 906 000 € est un résultat tout à fait satisfaisant qui nous permet de financer une partie de nos investissements.

Budget du SPED

Section	Résultats reportés	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture au 31/12/2018	Résultat de l'exercice 2017
Investissement	418 265,94 €	-58 813,65 €	359 452,29 €	213 295,96 €
Fonctionnement	301 862,68 €	150 960,94 €	452 823,62 €	121 336,47 €
TOTAL	720 128,62 €	92 147,29 €	812 275,91 €	334 632,43 €

Le résultat de l'exercice 2018 concernant la section d'investissement s'établit à - 58 813 € contre 213 295 € en 2017. Des investissements ont été engagés en 2018 et se poursuivront sur les exercices à venir.

Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2018 s'établit à 150 960 € contre 121 336 € en 2017. Le résultat 2018 est supérieur à celui de 2017 mais la variation reste faible.

Budget ZAC ACTIPOLE

Section	Résultats reportés	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture au 31/12/2018	Résultat de l'exercice 2017
Investissement	-707 252,11 €	-16 997,36 €	-724 249,47 €	-257 556,19 €
Fonctionnement	-75 617,80 €	-4 807,98 €	-80 425,78 €	-7 765,14 €
TOTAL	-782 869,91 €	-21 805,34 €	-804 675,25 €	-265 321,33 €

Je ne vais pas rentrer dans les détails car les chiffres sont assez parlants : le résultat de l'année 2018 est encore négatif au niveau de la section d'investissement à - 16 997 €. Le déficit s'accumule d'année en année.

Au niveau de la section de fonctionnement, il n'y a pas d'activité hormis les intérêts de la dette.

Budget SPANC

Section	Résultats reportés	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture au 31/12/2018	Résultat de l'exercice 2017
Investissement	0,00 €	-16 063,15 €	-16 063,15 €	0,00 €
Fonctionnement	-75,66 €	8 197,34 €	8 121,68 €	7 916,36 €
TOTAL	-75,66 €	-7 865,81 €	-7 941,47 €	7 916,36 €

Les contrôles réalisés chez les particuliers sont financés par les propriétaires des habitations. Les travaux sont, quant à eux, financés par les propriétaires et par l'Agence de l'eau.

Budget Pépinière

Section	Résultats reportés	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture au 31/12/2018	Résultat de l'exercice 2017
Investissement	-109 107,60 €	162 931,02 €	53 823,42 €	-174 376,29 €
Fonctionnement	- €	- €	- €	-0,26 €
TOTAL	-109 107,60 €	162 931,02 €	53 823,42 €	-174 376,55 €

Le résultat s'établit à 162 931 €. Le résultat de l'exercice 2017 a été de - 174 376 €. Je rappelle qu'un emprunt de 123 000 € pour financer les travaux de l'espace co-working sur l'exercice 2018.

Aucun résultat sur la section de fonctionnement, la subvention d'équilibre du budget général vient équilibrer le fonctionnement de ce budget.

FISCALITÉ LOCALE

	2016	2017	2018	2019
Taxe d'Habitation	638 169 €	638 128 €	646 790 €	626 092 €
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties	917 218 €	927 699 €	941 521 €	911 906 €
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	113 809 €	114 874 €	116 774 €	113 392 €
Taxe additionnelle au foncier non bâti	25 482 €	27 435 €	27 060 €	27 435 €
Contribution foncière des entreprises	895 022 €	895 595 €	947 472 €	967 948 €
CVAE	465 863 €	555 715 €	509 264 €	493 516 €
IFER	226 543 €	238 063 €	313 311 €	315 000 €
Taxe sur les surfaces commerciales	217 330 €	277 257 €	205 559 €	205 559 €
Taxe Gemapi				110 000 €
TOTAL			3 707 751 €	3 770 848 €

Par décision en date du 25 septembre 2018, le produit de la taxe GEMAPI a été fixé à 110 000 €. La décision avait été prise de baisser les taux de la fiscalité pour limiter l'impact au niveau de la fiscalité des ménages. Aujourd'hui, les élus proposent de baisser la fiscalité de 90 000 €.

Les taux s'établissement de la façon suivante :

- *Taxe d'habitation : 3,07 % (3,24 % en 2018),*
- *Taxe foncière sur les propriétés bâties : 5,12 % (5,40 % en 2018),*
- *Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 5,60 % (5,90% en 2018).*

Le tableau de synthèse de la fiscalité locale ci-dessus montre une petite perte de 20 000 € s'agissant de la taxe d'habitation.

La taxe sur les propriétés bâties en 2018 était de 941 521 € : elle est de 911 994 € en 2019.

La taxe foncière sur les propriétés non bâties était de 116 000 € : elle est de 113 000 € en 2019.

À ces taux viendra s'ajouter sur les feuilles d'impôts des contribuables la taxe GEMAPI.

On peut noter que la contribution foncière des entreprises est en augmentation. Un travail est à faire pour en connaître l'origine. Il semblerait que l'impact éolien joue.

On constate une baisse notoire de la CVAE, le montant ayant été transmis par la DGFIP.

Pour information, les IFER sont en augmentation de 73 300 € du fait des éoliennes. Ce montant a été transmis en décembre 2018 à la CCLTB par la DDFIP. Conformément à la délibération de février 2017, il doit faire l'objet d'un reversement à hauteur de 50 % à la commune sur laquelle sont implantées les éoliennes par la voie des attributions de compensation.

DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018 BUDGET PRÉVISIONNEL 2019

Le tableau n'est pas très lisible à la projection. Je vous ai remis les grandes masses. Je vais vous le présenter chapitre par chapitre.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

↳ Chapitre 011 – Charges à caractère général

Au CA 2018, vous voyez que le montant est inférieur à ce qui était prévu. On peut dire que ce chapitre a donc été bien maîtrisé.

Il y a des contrats de prestation de service qui ont été inférieurs aux prévisions budgétaires notamment pour les marchés de transport et de restauration. Ces marchés sont en cours de renégociation : on sait d'ores-et-déjà que les montants pour le marché de transport seront supérieurs en 2019 ; s'agissant de la restauration, au vu de l'augmentation de la fréquentation, il y aura inévitablement une augmentation sur 2019.

On constate aussi sur 2018 une baisse des factures de fluides suite notamment à la fermeture de certains sites assez énergivores.

Des contrats de location et de téléphonie ont été réétudiés en cours d'année 2018 et l'impact se fait déjà ressentir sur la CA 2018 et se poursuivra sur 2019

Il faut souligner qu'il y a des charges d'entretien des bâtiments en augmentation, à la fois sur le scolaire et sur le conservatoire (où des travaux d'entretien, surtout sur la toiture, ont été engagés).

Il faut aussi noter que toutes les charges courantes liées au tourisme vont être transférées, en 2019, à la SPL.

↳ Chapitre 012 – Charges de personnel

Au CA 2018, 3 738 000 € ont été exécutés par rapport aux prévisions qui s'établissent à 3 848 000 €.

Une marge de 2.5 ETP avait été budgétisée par rapport à d'éventuels remplacements. De plus, en 2018 subsistait une grosse incertitude sur les contrats aidés. Certains contrats aidés ont pu être renouvelés, ce qui nous a donné « un peu d'air » et le nombre de remplacements a été moindre. On arrive donc à une exécution tout à fait raisonnable.

En revanche, pour 2019, l'incertitude demeure concernant les contrats aidés. Un travail est encore à faire sur la masse salariale : il y aura des congés maternité, l'impact Parcours Professionnel Carrière Rémunération (PPCR) se fait sentir, il y aura des avancements et des mutualisations notamment avec le SET. Donc tout cela aura un impact sur le chapitre.

Pour 2019, la masse salariale a été budgétisée, mais cela reste à affiner, à hauteur de 3 845 000 €.

L'effectif de la CCLTB s'élève à quasi 99 ETP (Equivalent Temps Plein) auxquels il convient de rajouter l'équivalent d'un peu plus de 10 ETP en contrat aidé. C'est quand même un nombre d'agents assez conséquent quand on sait que certains ne sont pas à temps plein.

Un tableau qui figure dans le dossier détaille les filières et les statuts des agents.

↪ Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

On constate que l'exécution du CA 2018 est inférieure à la prévision : on a effectivement versé moins de frais de fonctionnement d'écoles aux collectivités extérieures que ce qui était prévu. Cela signifie qu'il y a moins d'élèves qui quittent notre territoire.

En revanche, l'augmentation prévue en 2019 provient de l'impact du transfert de la gestion du tourisme à la SPL du Chablisien.

↪ Chapitre 66 – Charges financières

Ce chapitre est relatif à la charge financière (intérêt de la dette et non le remboursement de capital).

On est en net désendettement. Il n'y a pas eu d'emprunt en 2018 hormis sur le budget « pépinière ».

Il n'y aura pas d'emprunt en 2019. Il y aura juste l'ouverture d'une ligne de trésorerie qui nous permettra éventuellement de couvrir un besoin de trésorerie notamment au moment de l'achat du bâtiment pour l'institut supérieur du numérique mais aujourd'hui, notre excédent de la section de fonctionnement nous permet de faire des investissements sur 2019 en autofinancement, ce qui est une bonne chose.

↪ Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Ce chapitre correspond essentiellement aux subventions d'équilibre du budget « pépinière » ainsi que la soulte que la CCLTB verse par rapport à la dissolution du SMPT.

Pour information, le versement de cette soulte a commencé en 2017. 2019 sera la dernière année de versement. Cela nous fera, pour 2020, une petite marge non négligeable d'un peu plus de 30 000 €.

↪ Chapitre 014 – Atténuations de produits

Il s'agit essentiellement du FNGIR qui représente un gros montant.

Il s'agit aussi de nos attributions de compensation. Nous constatons une augmentation qui correspond aux 50 % des IFR, dues au titre du parc éolien, à reverser à la commune de DYÉ.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

↪ Chapitre 70 – Produits des services du domaine

Ce chapitre comprend le conservatoire, la restauration scolaire, l'accueil de loisirs, etc. Il s'agit de tous les revenus que l'on peut avoir (excepté les loyers).

Vous constaterez que l'on conserve une certaine stabilité. Pour l'instant, aucune évolution des tarifs n'est programmée dans le cadre de la prévision budgétaire. A voir si une révision des tarifs s'avèrera nécessaire par la suite.

↪ Chapitre 73 – Impôts et taxes

Nous en avons parlé précédemment.

Nous n'avons pas évoqué le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Nous avons eu une surprise cette année : nous avons eu une augmentation du FPIC qui nous a donné un peu d'air. Voilà pourquoi nous avons un peu plus que la prévision sur ce chapitre.

↳ Chapitre 74 – Dotations et participations

Il s'agit de tout ce que l'on perçoit de l'Etat pour les contrats aidés mais c'est aussi le chapitre sur lequel on passe la dotation d'intercommunalité.

Nous avions prévu, pour 2018, une augmentation de cette dotation d'intercommunalité. Malheureusement, nous avons eu une mauvaise surprise puisque nous avons eu une baisse de cette dotation. Cette baisse est la conséquence d'une chute de la valeur du point. En revanche, nous avons eu des contrats aidés qui ont été renouvelés, contrairement à ce que l'on nous avait annoncé. Ce qui explique que nous ayons, au final, une marge par rapport à la prévision.

↳ Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Il y a eu peu d'évolution sur 2018.

Il s'agit des loyers. Une augmentation est prévue sur 2019 du fait de la réalisation du plateau santé du 2^{ème} étage et des loyers que ça va rapporter à la collectivité.

↳ Chapitre 76 – Produits financiers

Produits financiers : peu de choses à dire.

↳ Chapitre 77 – Produits exceptionnels

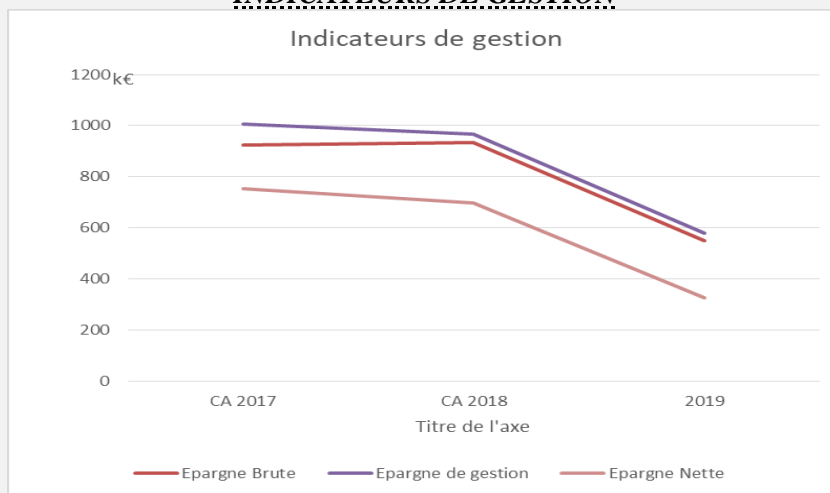
A noter que l'on a eu plusieurs sinistres en 2018. Ce sont des choses que l'on peut difficilement prévoir.

Nous avons aussi eu la cession de l'immeuble rue Rougemont à TONNERRE qui se traduit par une recette assez importante.

↳ Chapitre 013 – Atténuations de charges

Il y a peu de choses à dire : nous avions prévu plus que ce que nous avons finalement perçu.

INDICATEURS DE GESTION



En ce qui concerne les indicateurs de gestion, vous constaterez qu'ils sont relativement identiques entre 2017 et 2018. En revanche, il convient de rester vigilant s'agissant des indicateurs d'épargne qui tendent à la baisse.

DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT 2018
BUDGET PRÉVISIONNEL 2019

Madame JÉRUSALEM vous a évoqué tout à l'heure les investissements qui ont été engagés et réalisés sur 2018 :

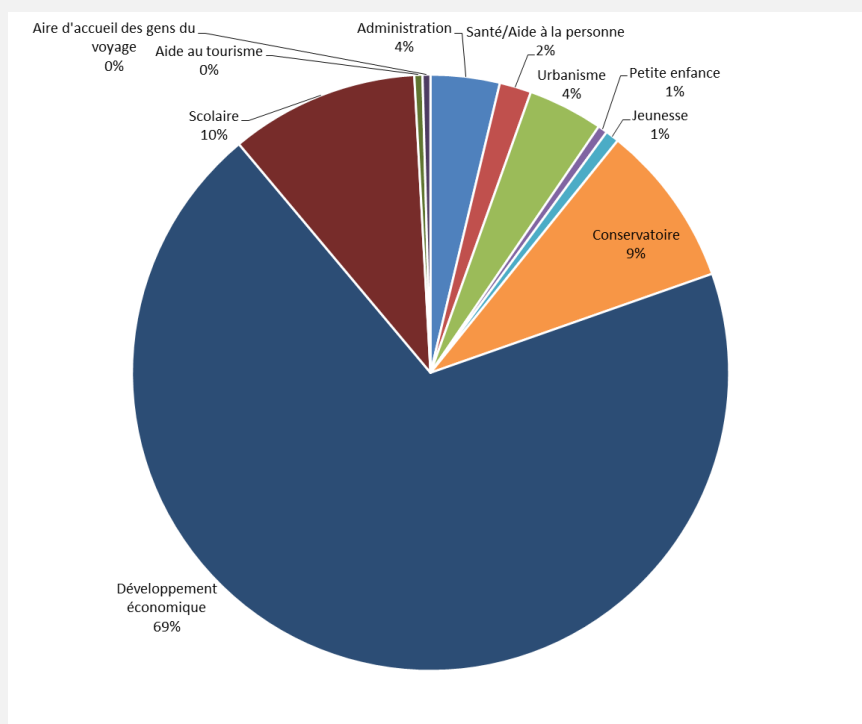
- *Étude de reconversion du site de Frangey (30 800 €),*
- *Informatisation des écoles (40 860 €),*
- *Acquisition d'instruments de musique (15 970 €) dont les instruments pour « Orchestre à l'école »,*
- *Investissements/Entretien écoles (réhabilitation école élémentaire du haut sur le site des Prés Hauts (31 111 € en 2018), fin de chantier de l'école maternelle André Maire (62 944 €),*
- *Pylône de Fulvy (100 000 €),*
- *Plateau Santé (251 000 €, derniers paiements en 2019),*
- *Signalétique touristique.*

Pour 2019, les investissements prévus sont :

- *12 300 € pour la Petite Enfance : cela correspond à de l'investissement « courant »,*
- *192 600 € pour la Cité Educative et Artistique. Comme le disait Madame JÉRUSALEM, nous avons lancé la consultation pour le concours de maître d'œuvre il y a une quinzaine de jours,*
- *10 000 € pour l'acquisition d'instruments de musique, toujours dans le cadre de l'orchestre à l'école et pour le renouvellement du parc instrumental du conservatoire,*
- *700 000 € pour l'institut supérieur des métiers du numérique,*
- *450 000 €, 160 000 € et 150 000 € pour nos équipements pour le très haut-débit et la résorption des zones blanches,*
- *240 000 € pour le scolaire : nous prévoyons un programme d'équipement dont Monsieur DURAND pourra vous parler si vous le souhaitez,*
- *17 500 € pour les ALSH,*
- *10 000 € pour le tourisme : cela correspond au site Internet qui devait être fait en 2018 et pour lequel la CCLTB est engagée à le faire sur 2019,*
- *10 000 € pour l'aire d'accueil des gens du voyage. Ce montant risque même d'être juste au vu de toutes les dégradations qu'il y a eu,*
- *63 000 € pour le PLUi : la sélection des candidats est en cours. La première commission d'appel d'offre a eu lieu mais, pour l'instant, l'attributaire n'est pas encore désigné,*
- *15 000 € au titre des fonds façades,*
- *88 800 € d'investissements divers,*
- *55 000 € d'actions (50 000 € pour la SPL du Chablisien et 5 000 € pour la SPL de l'Agence Economique Régionale pour laquelle une présentation a été faite en début de séance),*

Avec toutes les recettes d'investissement prévues, il nous restera un reste à financer d'un peu plus de 800 000 € (771 647 € pour 2019 + le solde des restes à réaliser 2018).

La répartition des investissements par compétence est la suivante :



On peut remarquer que la plus grosse part est consacrée au développement économique. Puis le scolaire, le conservatoire ainsi que les domaines de compétences qui demandent moins d'investissement (administration, santé, urbanisme, petite enfance – qui a eu sa part il y a quelques années avec la construction de la crèche –, etc.).

ENDETTEMENT

Le niveau d'endettement de la collectivité (budget principal) est bon puisque la capacité de désendettement est de 2,64 pour l'année 2018 (capital restant dû ramené à l'épargne brute). Aucun emprunt n'a été contracté en 2018 et la collectivité continue de se désendetter.

BUDGETS ANNEXES

Les élus pourront vous en dire d'avantage.

Budget SPED

Au niveau des investissements, nous avons :

- *Les travaux du bâtiment administratif et technique qui sont engagés (920 000 € soit +155 000 € par rapport à la prévision),*
- *La réhabilitation de la déchèterie de TONNERRE (100 000 € pour le réaménagement de l'entrée et le local),*
- *Le Contrat Canal (192 000€ avec reversement des collectivités participantes, ce qui représente un reste à charge pour la CCLTB d'environ 8 000 €),*
- *La prévention (15 000 €).*

Au niveau du fonctionnement, nous avons :

↳ Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du budget SPED sont globalement maîtrisées. Il y aura peut d'évolution sur l'exercice à venir. Toutefois, les créances admises en non-valeur sont en augmentation. Le chapitre 65 sera donc en augmentation mais cela est assez difficile à prévoir.

↳ Recettes de fonctionnement

Du fait de l'évolution du service et de la politique tarifaire, les recettes 2018 sont inférieures à celles de 2017.

Budget SPANC

Les travaux de réhabilitations vont être engagés à hauteur de 596 000 € (financés par les usagers et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie).

Le service du SPANC ne verra pas d'évolution majeure en 2019 impactant le budget. Il s'autofinance en grande partie par les usagers.

Budget Pépinière

En termes de fonctionnement, il y a peu d'évolution. La subvention d'équilibre devrait rester sensiblement identique que celle de 2018. Le but, à terme, est que la fréquentation permette une indépendance de ce budget vis-à-vis du budget général afin de supprimer la subvention d'équilibre.

En termes d'investissement, il reste quelques équipements à réaliser, notamment en termes de signalétique et d'équipements numériques divers.

Budget ZAC

Comme le disait Madame JÉRUSALEM, nous attendons les décisions à venir par rapport aux projets sur la ZAC ACTIPÔLE.

Il faut souligner que la section d'investissement est en net déficit du fait que les terrains ne sont toujours pas vendus. Le vote d'une provision de 100 000 € pourra être proposé lors du vote du budget primitif afin de couvrir un risque prévisible.

Madame Anne JÉRUSALEM : Merci Mathilde pour cette présentation synthétique qui comprend les chiffres les plus importants. Place au débat.

Monsieur Pascal LENOIR : Je voudrais remonter à l'augmentation des impôts qui nous avait été proposée lors d'un budget précédent. J'avais, à ce moment-là, soutenu l'augmentation des impôts en disant en substance qu'il fallait que l'augmentation des impôts nous permette de dégager de l'autofinancement afin que la communauté de communes puisse effectuer des investissements importants sur le territoire parce que c'est un besoin que nous avons par rapport aux compétences exercées par la communauté de communes. Le constat est que l'autofinancement nous permet de financer les 850 000 € de besoins de financement que l'on a en matière d'investissement et cela est positif parce que cela va nous permettre de ne pas emprunter ou très peu en 2019 et pour autant faire un certain nombre de travaux d'investissement dont nous avons eu le détail.

Cela me paraît être l'orientation budgétaire principale et être le point en conformité avec le sens du vote majoritaire qu'avait exprimé le conseil communautaire à cette époque nonobstant les événements qui ont eu lieu après et qui me sont toujours restés à travers à la gorge.

S'agissant de la fiscalité telle qu'elle nous a été exposée, je prends acte que la communauté de communes respecte la proposition du conseil communautaire en particulier – proposition que j'avais faite – de transférer le coût de la taxe GEMAPI en baissant la fiscalité locale. À juste titre, on ne baisse pas de 110 000 €, on ne baisse que de 90 000 € puisque précédemment le budget finançait 20 000 € de la compétence GEMAPI. J'approuve et je souligne le respect des engagements pris lors du conseil communautaire précédent.

Concernant les indicateurs de gestion, j'attire l'attention sur la forte diminution de nos indicateurs de gestion en particulier de notre épargne nette, le seul indicateur intéressant, de mon point de vue. « Diminution » qui nécessairement nous amènera, un jour, à nous interroger sur le poids de la masse salariale au sein de notre budget de fonctionnement. Nous devons le faire, sereinement, calmement, cela fait deux ans que je le dis, mais je le redis cette année encore. Une réflexion devra être conduite sur la masse salariale parce que si on n'a pas de réflexion sur ce sujet alors notre capacité d'autofinancement budgétée en 2019 continuera de diminuer et dès lors on devra s'interroger, à nouveau, sur une augmentation des impôts.

Je soutiens les investissements affichés dans le cadre du budget communautaire. Ce sont des investissements dont nous avons déjà parlés antérieurement. J'approuve la manière dont est budgété le conservatoire à hauteur de 192 000 € en dépense : cela est normal, on n'en fera pas plus en 2019. Ce n'est pas la peine de gonfler les masses, cela ne sert à rien.

Je m'interroge sur le financement lié à la téléphonie mobile, à l'Internet et sur les subventionnements qui s'y rapportent. J'aimerais avoir une vision pluriannuelle, extrabudgétaire de ce que l'on met dans la téléphonie mobile, de ce que l'on met dans l'Internet hertzien et de la manière dont ceci est financé, y compris avec les démarches faites auprès des uns et des autres s'agissant des financeurs et des réponses négatives si tant est qu'il y ait des réponses négatives – ce que je ne souhaite pas –.

De la même manière, s'agissant de l'institut du numérique, Anne JÉRUSALEM, dans son propos introductif, a parlé d'une menace sur le financement de l'institut du numérique : j'aimerais qu'elle nous en dise davantage. 300 000 € de financement ont été inscrits sur l'institut du numérique. Où en est-on ? Que se passe-t-il sur ce dossier ? Je n'ai pas souhaité l'évoquer avec l'AER : j'ignorais si cela relevait de sa compétence. Je préfère en parler à la présidente.

Pour conclure, dans le cadre du budget, en analytique, j'aimerais avoir une vision de ce que nous rapporte exactement ou de ce que nous rapportera en prévision, le plateau santé afin que nous puissions faire une comparaison avec l'annuité que l'on paie à ce titre et que l'on vérifie ce que l'on en a dit, lors du choix de cet investissement, qui nous permette d'amortir.

J'aimerais aussi avoir un élément analytique, une vision précise des dépenses scolaires. Il se trouve qu'elles sont noyées dans la masse et on ne voit pas précisément quelle est la part du fonctionnement – ce n'est pas un reproche –.

J'aimerais avoir la même vision sur la pépinière d'entreprises afin d'avoir le niveau exact de la subvention d'équilibre.

Voilà quelques commentaires que je voulais faire avec la bonne nouvelle qui reste, pour moi, la décision du tribunal administratif prise s'agissant de la biomasse. Je souhaite que l'action sur ce dossier aboutisse et qu'enfin les investisseurs puissent avancer sur ce dossier, que la communauté de communes perçoive le prix de vente qu'elle attend. Ceci est important pour la communauté de communes et pour l'emploi sur le territoire.

Madame Mathilde PICO : S'agissant de la masse salariale, nos ratios sont, certes, un peu élevés. Cependant, il est difficile de les comparer avec des intercommunalités de même strate car nos compétences entraînent un encadrement à respecter. De ce fait, nous avons peu de souplesse.

Concernant les investissements, trois opérations seraient déclinées en autorisations de programme : la cité éducative et culturelle, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur trois ou quatre exercices, l'institut du numérique sur deux exercices.

Madame Anne JÉRUSALEM : Pour répondre à Monsieur LENOIR, j'ai besoin de renseignements supplémentaires. Nous les aborderons lors du budget, notamment sur l'aspect analytique. Rentrer dans les détails sur toutes les lignes est trop compliqué.

S'agissant de la masse salariale, il est faux de dire qu'on n'y travaille pas, nous y travaillons. Or, plus de 80 employés sont liés à l'enfance, à la petite enfance, à la jeunesse avec des taux d'encadrement incompressibles, sauf à limiter nos capacités d'accueil, ce qui peut être un choix sur la crèche, sur le centre de loisirs. Il faut savoir ce que l'on veut...

De plus, les carrières progressent, le RIFSEEP a été mis en place.

C'est peut-être une chance pour nous d'avoir un noyau dur d'agents fidèles qui ne souhaitent pas quitter la collectivité. Ils prennent du grade et évoluent sur le plan du salaire, c'est une évidence. Il y a beaucoup moins d'emplois aidés même si nous avons eu la surprise et la chance de pouvoir obtenir quelques contrats avec seulement 50 % d'aide et moins d'heures que les précédents emplois aidés. Nous avons pu amortir cette mutation que nous devons faire, à savoir apprendre à se priver de ces contrats puisqu'ils seront beaucoup moins nombreux dorénavant.

S'agissant de l'institut du numérique, j'aime bien travailler dans la transparence. Vous connaissez ce dossier, nous en avons suffisamment parlé. La présidente de Région souhaite toujours nous aider. Il y a quelque temps, nous l'avons contactée personnellement. Dans ses services, on nous dit que c'est compliqué de faire rentrer cet investissement dans les cases de financement de la Région. Un rendez-vous a été pris dans quelques jours à Dijon avec les services puisque la présidente souhaite vraiment aller jusqu'au bout de la démarche. Je souhaite vous avertir que cela sera peut-être compliqué. Les 300 000 € indiqués sont acquis, cela vient de l'État. Nous sommes très prudents sur ce dossier. J'ai toujours dit que j'attendais une réponse écrite et certaine de la Région. Pour l'instant, on est encore sur des discussions, des intentions, des encouragements. Ils peuvent faire un effort sur des lignes exceptionnelles, comme on le fait dans certains cas.

Monsieur Bruno PICARD : Je souhaiterais relever quelques points qui me paraissent d'importance. Notamment, je suis toujours interrogatif sur la façon dont la présentation globale de la situation économique est formulée. J'aurais donc un certain nombre de commentaires à faire, mais je vais m'abstenir.

Sur les impôts, je n'ai pas bien compris la budgétisation, notamment la suppression de la taxe d'habitation. Je dois ignorer certaines sources parce qu'il semblerait que rien ne serait réglé avant le mois d'août sur la question des compensations, je l'ai su par l'Association des Maires de France, cela pose un peu question. En 2018, c'est relativement neutralisé, sauf que nous n'avons eu aucune information sur le numérique. Or, cela représente de l'argent. Je suis assez inquiet sur les compensations 2019. Je ne sais pas si on est très « prudent » sur l'augmentation. Il y a un point de vigilance à avoir pour savoir comment les choses vont se passer. Pour le moment nous restons dans le flou par rapport à cela.

J'ai bien écouté ce qui avait été dit sur la GEMAPI car je n'avais pas « creusé » par rapport au différentiel : là, dont acte.

Sur les questions relatives à l'exécution budgétaire, je ne reviens pas sur le débat par rapport au SPED. Je renonce donc à la remarque que je voulais faire précédemment. Je suis interrogatif sur le montant. J'ai bien lu que ce serait + 2 d'un côté en ce qui concerne les investissements et 800 000 € de recettes par rapport aux dépenses et l'ajustement qui a été fait. Je trouve que subitement nos investissements représentent des montants très conséquents d'une année sur l'autre. Certes, c'est relatif aux décisions que nous avons prises auparavant, je suis bien d'accord...

Sur la question des contrats aidés, je suis très interrogatif. Ce matin, j'étais avec le ministre de l'éducation Monsieur BLANQUER et Madame CLUZEL, la secrétaire d'État, qui nous ont dit que la transformation des contrats aidés qui restent en poste sous forme d'AVS en les transformant en AESH pour les enfants en situation de handicap. Ils mettraient les moyens pour le faire. On est dans une situation compliquée. Il y a de vrais besoins par rapport à ce qui existait auparavant même si ce n'était pas la panacée. Nous devons nous interroger au niveau de la communauté de communes pour savoir où on en est sur ce sujet. Quels sont les emplois aidés qui se trouvent sur le territoire ? À quoi correspondent-ils comme fonctions ? Quels besoins en termes de soutien aux enfants en situation de handicap ? Il convient de voir ensuite si des marges de manœuvre sont dégagées et comment on arrive à sanctuariser un certain nombre d'emplois qui correspondent à des besoins. Cela me semble important. Il s'agit de contrats d'un an renouvelables six fois, puis à la fin la décision du CDI est prise ou pas. Les annonces faites portaient sur des contrats de trois ans renouvelables une fois. Cependant, il se peut qu'il y ait un décalage dans le temps entre ce qui se dit et ce qui se fait.

Nous verrons dans le cadre du budget les dossiers qui devront être suivis. Je prends note des réponses et des interrogations qui ont été formulées auparavant.

Madame Anne JÉRUSALEM : Concernant des compensations, il s'agit d'une prévision basée sur ce qui nous avait été annoncé, à savoir que les montants étaient compensés à l'euro près sur les bases de 2017 plus la revalorisation de ces bases. Je suis d'accord sur votre scepticisme.

Monsieur Pascal LENOIR : La taxe d'habitation n'est pas compensée, elle est payée euro pour l'euro s'agissant des dégrèvements par l'État. Les mécanismes de compensation ne sont pas encore examinés puisqu'on est dans un paiement euro pour l'euro par rapport à la taxe d'habitation. Il n'y a pas de compensation.

Madame Anne JÉRUSALEM : Certes, pas complètement, mais dans notre budget, nous devons inscrire une recette de taxe d'habitation.

Monsieur Pascal LENOIR : Il n'y a pas de compensation...

Madame Anne JÉRUSALEM : C'est un débat de techniciens.

Monsieur Pascal LENOIR : C'est vous qui le rendez technique.

Madame Anne JÉRUSALEM : Je l'ai mal exprimé, je veux bien le concevoir, mais, néanmoins, le chiffre est là, on espère cette somme... Vous dites qu'il n'y a pas de sujet, Monsieur PICARD s'interroge... Monsieur PICARD, pour la somme prévue pour les investissements, la réponse se trouvait dans votre question, on a suffisamment débattu et délibéré, il faut se lancer enfin dans les investissements prévus. Certes, ce sont des investissements conséquents et structurants, cela représente une somme. C'était prévu. Nous n'avons pas inventé des nouvelles dépenses d'investissement.

Les Assistants de Vie Scolaire ne sont pas des emplois gérés par la communauté de communes, mais, de mon point de vue, cela regarde l'Éducation Nationale et le Département. Même si nos contrats aidés travaillent dans le secteur de la jeunesse pour une grande partie d'entre eux, c'est plutôt dans les centres de loisirs, à la crèche, une personne intervient au développement durable, une autre au service technique.

Sur chaque emploi aidé, qu'il s'agisse des emplois aidés ou des contrats de petite durée, la question se pose de la pertinence de conserver l'agent, de ses missions, du besoin réel dans la collectivité. L'idée n'est pas d'exploiter emploi aidé après emploi aidé sur le même poste, c'est plutôt d'essayer de pérenniser quand cela est judicieux et nécessaire des emplois aidés qui ont donné satisfaction et qui fournissent un travail à la hauteur de nos espérances. Il n'y a pas vraiment d'employés de confort dans la collectivité. C'est plutôt une opportunité que nous saisissons d'embaucher une personne en contrat à durée déterminée et si elle est éligible aux contrats aidés, on va plutôt rechercher une optimisation pour la collectivité.

Madame Dominique AGUILAR : Je souhaite faire quelques observations, notamment celle sur les taux des taxes qui, cette fois-ci, baissent, cependant, ils ont augmenté les années précédentes. Cela a permis de dégager un autofinancement assez conséquent et d'avoir une épargne nette conséquente.

Je ne suis pas de l'avis de Monsieur LENOIR qui déclare que cette épargne permet de réaliser des investissements sur le territoire. De mon point de vue, nous n'avons pas construit de projet de territoire depuis le début du mandat. Les investissements prévus l'an dernier pour la plupart n'ont pas été réalisés. L'investissement conséquent de ce budget reste essentiellement ISNT et je ne suis pas du tout dans le même état d'esprit que Monsieur LENOIR parce que je considère que cette capacité d'autofinancement ou cette épargne nette sont le résultat de l'augmentation des impôts en 2017. Or, cette augmentation n'était pas nécessaire parce que rien n'a été réalisé. D'avoir de l'épargne pour de l'épargne aujourd'hui, c'est intéressant si on avait une manne d'investissements ce qui n'est pas le cas.

La masse salariale reste élevée. Elle couvre une grande partie (60 %) de la répartition des charges de fonctionnement, ce qui reste élevé. Je souhaite que, si cette masse salariale reste élevée, elle doit maintenir le niveau des compétences transférées et en particulier celle du conservatoire et de l'ALSH.

Madame Anne JÉRUSALEM : *Comme il n'y a pas de véritablement de questions, je ne réponds pas spécialement.*

(Lors des débats, Monsieur Nicolas HELOIRE était sorti)

• **Délibération n° 06-2019 : FINANCES – Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) - 2019**

Le rapport d'orientation budgétaire (R.O.B.) s'impose aux communes de plus de 3 500 habitants ainsi qu'aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales-CGCT).

Prévu par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), le contenu de ce rapport a été fixé par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, qui a créé l'article D.2312-3 du CGCT.

Conformément à l'article L. 2312-1 du CGCT, Madame la présidente invite le conseil communautaire à tenir un débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B) dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif 2019.

L'exposé porte sur :

- L'évolution des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement,
- Les engagements pluriannuels et la programmation des investissements,
- La dette communautaire et son évolution,
- Les indicateurs budgétaires,
- La structure des effectifs et de la masse salariale,
- Les mutualisations.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la présidente, chacun a pu s'exprimer librement sur les orientations présentées et formuler une opinion, dans le cadre prescrit par le règlement intérieur du conseil.

Le conseil communautaire prend acte de la tenue du débat portant sur le rapport d'orientation budgétaire 2019.

 ***Détermination des douzièmes au titre de la fiscalité professionnelle unique***

Madame Anne JÉRUSALEM : *Nous passons aux attributions de compensation. Nous avons eu une surprise concernant les IFER. Le reste est assez conforme à ce qui a été voté en CLECT. Il n'y a pas de changement notable mis à part pour la commune de DYÉ avec laquelle nous sommes en compte. Quelques échanges ont eu lieu avec la DGFIP. Nous ne comprenions pas pourquoi le montant total des IFER avait été fléchi sur la communauté de communes. Il s'agit d'un problème technique, administratif qui empêche la DGFIP d'agir directement.*

La seule solution est de travailler entre nous sur les attributions de compensation. Nous avons rencontré Monsieur le maire de DYÉ avec lequel nous avons convenu la modalité suivante : à l'année N + 1, nous rajouterons dans les attributions de compensation, la somme perçue pour l'année précédente. Le décalage se retrouvera à la fin. Si toutefois, il y a une fin au contrat avec les éoliennes, la commune percevra une année de plus les attributions de compensation. La chose est entérinée ainsi, c'est un simple jeu d'écriture. Il y a un décalage, certes, mais il n'est pas possible de faire autrement.

(Au moment du vote, Monsieur François FLEURY était sorti)

• **Délibération n° 07-2019 : FINANCES** – Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)
– Attribution des douzièmes – Exercice 2019

La présidente rappelle que la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » a opté pour la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

Par conséquent, la communauté est substituée aux communes membres pour percevoir les produits concernant :

- la cotisation foncière (CFE),
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE),

ainsi que les produits issus de la réforme fiscale de la taxe professionnelle en 2010 :

- taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB),
- composantes de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER),
- compensation pour suppression de la part salaires (CSP),
- taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM).

Des attributions de compensation (positives ou négatives) sont ainsi établies pour chaque commune, et ce annuellement : elles reflètent la différence entre les produits et les charges transférés par chaque commune vers l'EPCI.

Une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a été créée conformément au Code Général des Impôts. Elle statue avant le 31 décembre sur les incidences financières et patrimoniales des transferts de charges susceptibles d'être opérés vers la CCLTB.

Dans ce cadre, l'intercommunalité doit néanmoins communiquer aux communes, avant le 15 février, le montant des attributions de compensation les concernant.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1379-0 bis, 1609 nonies C et 1638-0 bis,

Vu la délibération n° 77-2015 du 28 septembre 2015 de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne portant instauration de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU),

Vu le rapport de la CLECT en date du 27 septembre 2017 adopté par la majorité qualifiée des conseils municipaux,

Vu la délibération n° 12-2017 en date du 10 février 2017 portant sur la répartition des produits liés au développement de l'éolien et des énergies renouvelables,

Considérant que les IFER concernant les éoliennes de la commune de DYE ont été versées en totalité à la communauté de communes,

Considérant que la Communauté de Communes exerce notamment, au regard de la Loi NOTRe, les compétences obligatoires nouvelles ci-après :

- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire (avec suppression de la notion d'intérêt communautaire),
- aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Considérant l'avis du bureau communautaire, consulté le 29 janvier 2019,

Madame la présidente formule la proposition suivante :


- L'attribution de compensation, dont les montants sont indiqués en annexe à la présente délibération, sera mensualisée, aussi bien pour le versement aux communes en cas d'AC positives que pour les reversements par les communes dans le cas des AC négatives,
- L'attribution de compensation de la commune de DYE est modifiée afin de prendre en compte le reversement des IFER à hauteur de 50 % de celles versées en 2018,
- La validation du rapport 2019 de la CLECT pourra emporter, selon les cas, une régularisation de l'attribution de compensation des communes concernées par des transferts de compétences et de charges nouvelles vers l'EPCI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	62	pour
	0	contre
	0	abstention

DECIDE de valider les propositions ci-dessus et de s'appuyer, notamment, pour la détermination des attributions de compensations, sur les conclusions de la CLECT 2017,

AUTORISE Madame la présidente à prendre toute disposition utile et signer tout acte ultérieur permettant d'assurer l'exécution de cette délibération,

CHARGE Madame la présidente de transmettre cette délibération à Monsieur le préfet, à Monsieur le comptable des finances publiques ainsi qu'à Mesdames et Messieurs les maires des communes du Tonnerrois en Bourgogne.

 Ouvertures des crédits en investissement (budget principal et budget annexe « déchets »)

Madame Anne JÉRUSALEM : Ce point de l'ordre du jour est assez classique. Il vous permet de continuer à payer vos factures. Nous vous proposons :

- 200 000 € sur le budget principal,
- 152 000 € sur le budget SPED,
- 1 000 € sur le budget de la pépinière,
- 1 200 € sur le budget SPANC

• **Délibération n° 08-2019 : FINANCES** – Budgets Général, Déchets Ménagers, SPANC et Pépinière – Ouvertures de crédits avant vote du budget primitif 2019

Conformément à l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (masse des crédits), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Madame la présidente propose de l'autoriser, ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2019 selon les tableaux ci-dessous :

- Budget principal :

BUDGET PRINCIPAL		
Chapitre	Intitulé	Montant
21	Immobilisations corporelles	100 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	100 000,00 €
TOTAL		200 000,00 €
Budget d'investissement n-1 (hors chapitres 020, 16 et 18)		5 305 759,08 €
% d'ouverture de crédits		3,77%

- Budget Déchets Ménagers :

BUDGET DECHETS MENAGERS		
Chapitre	Intitulé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	2 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	150 000,00 €
TOTAL		152 000,00 €
Budget d'investissement n-1 (hors chapitres 020, 16 et 18)		1 131 101,82 €
% d'ouverture de crédits		13,44%

- Budget Pépinière :

BUDGET PEPINIERE		
Chapitre	Intitulé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00 €
TOTAL		1 000,00 €
Budget d'investissement n-1 (hors chapitres 020, 16 et 18)		247 203,65 €
% d'ouverture de crédits		0,40%


- Budget SPANC :

BUDGET SPANC		
Chapitre	Intitulé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	1 200,00 €
TOTAL		1 200,00 €
Budget d'investissement n-1 (hors chapitres 020, 16 et 18)		704 250,00 €
% d'ouverture de crédits		0,17%

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

63	pour
0	contre
0	abstention

DELIBERE favorablement à l'ouverture des crédits conformément à la présente proposition.

 Admissions en non-valeur – Budget SPED

Madame Anne JÉRUSALEM : Vous connaissez la procédure. Nous avons, sur le budget annexe « Déchets ménagers » et uniquement pour des demandes d'effacement de dette dans le cadre de dossiers de surendettement :

- Sur 2015 : 417,95 €,
- Sur 2016 : 174,06 €,
- Sur 2017 : 109,25 €,
- Sur 2018 : 103,50 €.

(Au moment du vote, Madame Maryse ROYER était sortie)

• **Délibération n° 09-2019 : FINANCES** – Budget annexe « Déchets ménagers » – Admissions en non-valeur

Le centre des finances publiques de TONNERRE propose plusieurs états d'admissions en non-valeur pour des créances relevant du budget des ordures ménagères :

- relatives à l'exercice 2015 pour un montant de 417,95 €,
- relatives à l'exercice 2016 pour un montant de 174,06 €,
- relatives à l'exercice 2017 pour un montant de 109,25 €,
- relatives à l'exercice 2018 pour un montant de 103,50 €.

Le motif de ces demandes d'effacement de dette est le suivant : surendettement.

Aucune voie de poursuite n'étant possible, il est proposé d'admettre ces créances en non-valeur.

Madame la présidente propose au Conseil Communautaire :

- D'admettre les créances présentes sur les états fournis par le centre des finances publiques et annexés ci-après en non-valeur :
 - o pour un montant total de 804,76 € sur le budget des ordures ménagères,
- D'imputer ces non-valeurs au chapitre 65, article 6542 du budget concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	62	pour
	0	contre
	0	abstention

ACCEPTE cette proposition,

AUTORISE Madame la présidente à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

↳ RESSOURCES HUMAINES

✚ Assurance statutaire de groupe par le CDG 89 – Participation

Madame Anne JÉRUSALEM : Cette délibération concerne un groupement de consultation sur les assurances des risques statutaires pour nos personnels. Nous vous proposons de faire partie des collectivités qui s'intéressent à la question via le centre de gestion. Cela ne signifie pas que nous allons adhérer pour autant, mais il est bon de « remettre en cause » régulièrement.

(Au moment du vote, Madame Maryse ROYER et Monsieur Éric KLOËTZLEN étaient sortis)

• **Délibération n° 10-2019 : RESSOURCES HUMAINES** – Personnel Communautaire – Contrat d'Assurance des Risques Statutaires

La protection sociale applicable aux agents entraîne des obligations des collectivités territoriales à l'égard de leur personnel. Elles doivent supporter le paiement des prestations. Compte tenu des risques financiers lourds résultant de ces obligations, il est important que les collectivités souscrivent une assurance, contrat qui doit être négocié selon la procédure de marchés publics, quel que soit le montant du marché. Le Centre de Gestion, propose depuis de nombreuses années, un contrat groupe d'assurance, garantissant les collectivités contre les risques financiers statutaires supportés en raison de l'absentéisme pour raison de santé de leurs agents.

Chaque collectivité est libre de choisir les risques qu'elle souhaite couvrir et d'adhérer au contrat de groupe à l'issue de la procédure de mise en concurrence.

Le contrat en vigueur arrive à échéance le 31 décembre 2019.

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	61	pour
	0	contre
	0	abstention

DECIDE que la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne" (CCLTB) charge le Centre de gestion de l'Yonne (CDG 89) de négocier un contrat de groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

Ces conventions pourront couvrir tout ou partie des risques suivants. Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules (la collectivité sollicite une proposition couvrant tous les risques, étant entendu qu'elle est libre de choisir la couverture qu'elle souhaite à l'issue de la procédure) :

AGENTS CNRACL	Franchise Risques	Accident du travail Maladie professionnelle	Maladie Ordinaire	Longue Maladie	Longue durée	Maternité	Décès	Tous risques	Autres
	10 jours							X	
	15 jours							X	
	30 jours							X	
	Sans franchise							X	
	Autres							X	

AGENTS IRCANTEC	Franchise Risques	Accident du travail Maladie professionnelle	Maladie Ordinaire	Grave Maladie	Maternité	Décès	Tous risques	Autres
	10 jours						X	
	15 jours						X	
	30 jours						X	
	Sans franchise						X	
	Autres						X	

Ces conventions devront avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 01.01.2020,
- Régime du contrat : capitalisation.

AUTORISE Madame la présidente à engager toute procédure ou signer tout acte utile nécessaire à l'exécution de cette délibération.

 Désignation ACFI

Madame Anne JÉRUSALEM : Nous devons désigner un agent chargé d'assurer la fonction d'inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité. Le Centre de Gestion propose cette prestation qui ne sera payante qu'à condition que nous nous en servions. Nous proposons de souscrire à cette solution puisque ce personnel doit être neutre lorsqu'il intervient dans les collectivités.

(Au moment du vote, Madame Maryse ROYER et Monsieur Éric KLOËTZLEN étaient sortis)

• **Délibération n° 11-2019 : RESSOURCES HUMAINES** – Personnel Communautaire – *Convention d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail*

Madame la Présidente expose aux membres du conseil communautaire que l'article 5 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, impose aux collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité (ACFI).

Il est possible de satisfaire à cette obligation en passant convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Cette mission d'inspection consiste notamment à vérifier les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et à proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.


Le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Yonne propose ce service aux collectivités n'ayant pas d'ACFI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	61	pour
	0	contre
	0	abstention

SOLLICITE la mission inspection proposée par le Centre de Gestion de l'Yonne,

AUTORISE Madame la présidente à signer la convention correspondante avec le Centre de Gestion de l'Yonne conclue pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} mars 2019,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget pour assurer cette dépense, le cas échéant.

 Tableau des emplois

Madame Anne JÉRUSALEM : *Ce point concerne les avancements de grade classiques pour le début 2019.*

(Au moment du vote, Madame Maryse ROYER et Monsieur Éric KLOËTZLEN étaient sortis)

• **Délibération n° 12-2019 : RESSOURCES HUMAINES** – Personnel Communautaire – *Modification et création de poste et modification du tableau des emplois*

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient ainsi au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre un avancement de grade.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne »,

Considérant la saisine du Comité Technique de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne »,

Madame la présidente propose :

1) De modifier les postes suivants :

- Pôle administration générale

Création	Suppression
Grade : Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 1 Date de création : 01/03/2019	Grade : Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 1 Date de suppression : 01/03/2019
Motif : avancement de grade promotion 2019	

- Pôle environnement

Création	Suppression
Grade : Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 1 Date de création : 01/03/2019	Grade : Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 1 Date de suppression : 01/03/2019
Motif : avancement de grade promotion 2019	

- Pôle scolaire/enfance/jeunesse

Création	Suppression
Grade : Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 2 Date de création : 01/03/2019	Grade : Adjoint technique territorial Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 2 Date de suppression : 01/03/2019
Motif : avancement de grade promotion 2019	

- Pôle Ressources

Création	Suppression
Grade : Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 2 Date de création : 01/03/2019	Grade : Adjoint technique territorial Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 2 Date de suppression : 01/03/2019
Motif : avancement de grade promotion 2019	

2) De créer le poste suivant :

- Pôle conservatoire de musique et de danse

Création
Grade : Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe Catégorie : B Temps de travail : 20/20 ^{ème} Nombre de poste : 1 Date de création : 01/01/2019
Motif : supprimé par erreur délibération°135-2018 du 18/12/2018, puisque agent détaché pour stage d'une durée de 6 mois

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents sont inscrits au budget primitif chapitre 012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	61	pour
	0	contre
	0	abstention

ADOPTE l'ensemble des propositions ci-dessus,

AUTORISE Madame la présidente à engager toute procédure ou signer tout acte utile nécessaire à l'exécution de cette délibération.

↪ **QUESTIONS DIVERSES**

✚ Information du conseil (décisions)

Madame Anne JÉRUSALEM : Je dois vous faire part d'un certain nombre de décisions que vous avez reçues. Nous répondons aux questions si vous en avez.

✚ Question diverses

Madame Anne JÉRUSALEM : Je laisse la parole à **Thierry DURAND** pour qu'il puisse vous faire part de toutes les démarches qu'il a faites auprès de l'Éducation Nationale.

Auparavant, je souhaiterais vous rappeler notre fonctionnement. Après plusieurs années d'études avec un cabinet, nous avons pris la compétence scolaire en la transférant avec tout le personnel, le travail de rationalisation, de mutualisation. Concernant la gouvernance, nous avons insisté sur un point : les élus locaux, les maires, les conseillers municipaux sont partie prenantes à part entière dans l'exercice de la compétence dans la proximité nécessaire et que nous avons bien identifiée comme telle. Les référents politiques sont en première ligne pour faire remonter tout besoin, toute réflexion, participer au conseil d'administration de l'école etc. Dans certains cas, cela fonctionne très bien, dans d'autres un peu moins bien. Nous pourrions en reparler. La volonté est de conserver ce lien de proximité entre les élus, les directeurs d'école, les parents d'élèves etc.

Nous sommes encouragés régulièrement par les interlocuteurs qui souhaitent n'avoir que la communauté de communes comme seul interlocuteur. Cela se vérifie sur d'autres thématiques : les gendarmes souhaitent un rendez-vous pour nous faire une communication et nous avoir tous sous la main. Le format communautaire est très encouragé.

Nous sommes dans un contexte compliqué avec la baisse démographique qui immanquablement agit sur les écoles, sur les établissements scolaires, les collèges, les lycées. C'est une problématique à part entière qu'il faut regarder en face. Qu'elle soit vue par un maire en tant que délégué communautaire ou par un délégué communautaire en tant que vice-président, la problématique reste la même. Nous y faisons face du mieux possible avec une volonté de transparence et de concertation. Bien entendu, nous avons agi depuis plusieurs semaines et depuis plusieurs mois, Thierry DURAND est en lien constant avec l'Éducation Nationale. Il suit toutes les réformes et toutes les intentions de fermetures de classes potentielles. Malheureusement, c'est dans ce sens que cela se passe pour l'instant. Nous espérons qu'un jour, nos classes seront trop petites pour accueillir tous nos élèves, mais ce n'est pas le cas pour l'instant, vous le savez très bien.

Je vous propose une motion de soutien aux actions que nous avons conduites, elles sont détaillées dans la motion. Nous espérons très fortement être entendus par les instances académiques. Nous les savons attentives et nous savons qu'elles soutiennent notre démarche de concertation qui est encore plus renforcée en ce moment.

Monsieur Thierry DURAND : Je souhaite vous parler des ateliers de concertation que nous avons conduits. Beaucoup d'entre vous y ont participé. Cela permettra à ceux qui n'ont pas participé de savoir où on en est, pourquoi cela a été fait, ce qu'on attend de ces ateliers de concertation.

Un grand sujet porte sur la fermeture des classes. Ne croyez pas que nous n'avons pas travaillé avant cette motion, qui est, certes, nécessaire, mais nous avons travaillé avec la direction de l'académie et nous avons fait des choses. Nous avons de grands espoirs sur leurs résultats.

Vous avez tous lu l'article de l'Yonne Républicaine, article qui m'a beaucoup déçu parce que ce n'est pas le reflet de ce que les agents et les élus ont fait depuis trois ans avec la compétence scolaire. Si c'est la volonté de tout le monde de redonner aux communes cette compétence, on peut en discuter... mais ce n'est pas une belle image que l'on donnerait sur notre territoire.

Depuis janvier, des ateliers de concertation ont eu lieu. Nous avons divisé le territoire en trois secteurs : le grand nord, Tonnerre et sud. Nous avons étudié les statistiques de tous les enfants scolarisés et nous avons regardé les zones présentant des fragilités. Nous avons parlé de ces remarques en commission et à partir de cela, nous avons décidé de faire des groupes, avec les élus, les parents, les enseignants. Nous avons établi des hypothèses, des prévisions, des scénarii. Les restitutions faites ont montré que beaucoup de gens restaient sur leur position. Les enseignants, les parents, les élus ont le même niveau d'information pour décider des actions à conduire demain.

D'autres restitutions auront lieu de ce qui a été dit et nous essaierons d'avancer et de travailler pour trouver des solutions communes, des pistes. On ne peut pas rester sans rien faire. La démographie baisse. Les prévisions annoncent une quarantaine d'élèves de moins entre les CE et les CM. Demain, des fermetures de classes nous seront annoncées dans les années qui viennent. Avoir des écoles moitié vides, c'est un danger. On pourrait mieux proposer des choses à nos élèves que ce qu'on a aujourd'hui alors qu'on pourrait mieux utiliser l'argent gaspillé à faire autre chose.

Les ateliers de concertation sont une première étape et une première prise de conscience.

Donc, je procède à la lecture de la motion qui reflète ce que nous avons dit et ce qu'on va faire. Demain, ce sujet est traité en commission.

(Lecture de la motion)

C'est la motion que nous vous proposons de signer.

Monsieur Pascal LENOIR : *Quel est le troisième point que vous souhaitez développer ?*

Monsieur Thierry DURAND : *Je suis déçu par l'article de l'Yonne Républicaine qui remettait en question tout ce que nous avons fait depuis 3 ans. Tous les ans, la CCLTB investit 200 000 € dans les écoles. Nous travaillons pour les enfants. L'objectif premier porte sur les enfants. Peut-être que certains d'entre vous souhaitent que la compétence scolaire soit redonnée aux communes. Pour moi, cela est aberrant.*

Madame Dominique AGUILAR : *Merci, Monsieur DURAND de me laisser la parole et d'avoir proposé ces trois points. Je n'avais demandé qu'une motion concernant la fermeture des classes. Puisque vous avez émis l'hypothèse de discuter de la concertation, de la fermeture et de cette déception, je vais l'exprimer de cette façon.*

Concernant la concertation, je vous remercie sincèrement de l'avoir organisée. En l'organisant, j'ai appris dans le cadre du rassemblement dans les écoles de TONNERRE avec les élus et les parents d'élèves, les représentants des associations et l'ensemble des enseignants, un certain nombre de choses dont je n'étais pas au courant. Je ne reviendrai pas sur le transfert de la compétence. La communauté de communes se substitue aux communes pour exercer cette compétence qui, de mon point de vue, a plutôt une vision comptable que du bien-être des enfants et de la pédagogie.

Je me permets de lister un certain nombre d'éléments qui ont émané des ateliers et de ce qui est sorti de ces trois ateliers auxquels j'ai pu assister mardi soir. Les familles ont évoqué le fait que, dans le cadre de ce que nous pouvons proposer dans les ateliers, il se créerait un éloignement des familles par rapport aux équipes éducatives et par ce fait, une absence de repérage de difficultés particulières qui pourraient émaner au sein de ces familles.

C'est également le retrait des personnels pour faire traverser les enfants sur les passages piétons ainsi que des problèmes sur l'inscription à la cantine du fait d'un nombre trop important d'enfants à la cantine. Aujourd'hui, il m'est rapporté que les enfants dont les familles ne peuvent pas payer leur titre de paiement à la CCLTB sont refusés ou à la cantine ou à l'ALSH. Tout cela montre un manque évident de communication avec l'ensemble des acteurs du territoire que ce soit ceux de la ville de TONNERRE ou ceux des autres collectivités. En effet, élus, que nous sommes des communes ou de la ville centre, nous sommes en lien direct avec nos habitants, ce qui nous permet de repérer les difficultés au sein des familles, repérer les problématiques et avoir les moyens de trouver des réponses et d'apporter des solutions à ces difficultés pour les aider parce que cela fait partie de nos missions premières en tant qu'élus.

D'autres ateliers sont prévus et dans le cadre de ces autres ateliers, je souhaiterais qu'un bilan de cette concertation soit fait afin que nous puissions voir exactement quelles leçons ou quelles solutions nous devons en tirer en tant qu'élus et réfléchir concrètement à la suite à donner sur le transfert de cette compétence à la communauté de communes. Les suites à donner portent sur l'accent pédagogique, et comme l'a demandé Monsieur LENOIR, sur une analyse comptable pour savoir ce qu'il en est exactement.

Concernant la fermeture de classes, la motion que j'avais rédigée est beaucoup plus courte que la vôtre et mettait l'accent sur le maintien et le soutien des écoles d'ANCY-LE-FRANC et de TONNERRE à sauvegarder pour des raisons que vous avez évoquées dans votre motion. Je ne reviendrai pas là-dessus.

Les écoles du centre de TONNERRE menacées ne sont pas des écoles qui ont été en ZEP, ni en REP. En effet, on ne peut pas dire que si le collège de TONNERRE, les écoles du groupe scolaire des Lices et des Prés-Hauts sont dans une situation de difficultés économiques et sociales, l'école du centre-ville n'est pas isolée et n'échappe pas à ces difficultés. Évidemment, comme ces deux écoles ne sont pas dans ce dispositif REP, elles ne bénéficient pas du principe d'éducation prioritaire, d'une priorité pédagogique de travail en équipe, de réflexions et de formation soutenue pour ses enseignants. La difficulté réside dans le fait de ne pas pouvoir rentrer dans le dispositif du dédoublement des CP et des CE1. Si la classe de Pasteur était réellement supprimée, cela mettrait d'autant plus en difficulté que les effectifs des classes seraient augmentés alors qu'on n'a vraiment pas besoin de ça.

Je vous ai tracé un rapide et succinct retour sur la compétence scolaire. Je ne reviens pas sur « l'école du socle » et sur l'ensemble des courriers qui ont été adressés par vos collègues ainsi que par une vice-présidente du département, Madame Marie-Laure CAPITAIN, présidente aux finances au département qui indique qu'il convient de laisser les élus et les enseignants poursuivre leur travail dans la sérénité, maintenir les services publics et la préservation d'une qualité de vie nécessaire pour les enfants et pour les familles.

Monsieur Thierry DURAND : Il y a un amalgame qui vient d'être fait. Le courrier de Madame CAPITAIN est en relation avec les écoles de DYÉ et de BERNOUIL. La compétence scolaire nous oblige à regarder sur l'ensemble du territoire et voir comment on peut travailler demain et comment les écoles peuvent être réparties et DYÉ et BERNOUIL en font partie. Nous y sommes allés, nous les avons rencontrés : il y a des réactions vives et nous avons répondu. Nous réfléchissons également sur les écoles de TONNERRE, on n'a pas dit qu'on les fermerait, ce ne sont que des scénarii. Il y a des pour et des contre, il y a de nombreux avantages et de désavantages. Il convient d'étudier tout cela.

Vous dites que vous n'êtes pas au courant alors que vous êtes référente politique, Madame le maire. Je ne vous ai pas vue en commission cette année. C'est en commission que l'on traite certains problèmes. On a l'impression que vous découvrirez beaucoup de choses... Qu'est-ce que je vous ai appris ? Je me demande ce que je vous ai appris que vous ne sachiez pas.

Madame Dominique AGUILAR : J'ai appris Monsieur DURAND ce que les familles ont redit. Je ne suis pas présente à tous les conseils d'école. J'ai pu entendre les parents, les associations et les enseignants. Il y a eu une écoute complètement ouverte, c'est pour cela que je vous remercie d'avoir mis en place cette concertation. Elle nous a permis à tous, les parents d'élèves me l'ont dit qu'ils étaient au courant de leur situation dans leurs écoles, mais pas informés de l'ensemble des groupes scolaires de TONNERRE. C'est important que les familles, comme les élus, comme l'ensemble des directeurs, puissent avoir une information complète sur les écoles de TONNERRE.

Monsieur Pascal LENOIR : Je vais m'exprimer sur ce sujet important. Comme si l'exercice de la compétence scolaire par un maire modifierait les projets de l'inspection académique consécutivement à la chute démographique... Comme si les questions démographiques étaient liées à nos questions de politique interne... Oui, l'exercice de la compétence scolaire au niveau communautaire est le meilleur moyen pour assurer l'égalité territoriale des enfants sur le territoire. Oui, l'exercice de la compétence scolaire par la communauté de communes permet d'investir sur l'ensemble du territoire et d'assurer à tous les enfants une égalité de traitement en matière de services et de bâtiments. Oui, le périmètre communautaire est le périmètre le plus pertinent pour coordonner les questions scolaires et périscolaires. Voilà le sens de ma démarche et mon raisonnement lorsque j'ai voté le transfert de la compétence scolaire à la communauté de communes.

Encore faut-il avoir envie de travailler ensemble ? Encore faut-il ne pas transformer la CLECT en outil politique de contre-pouvoir ? Encore faut-il appréhender correctement les responsabilités et ne pas transformer les évolutions inévitables en combats politiques inutiles. Voilà ce que je pense concernant le débat que nous venons d'avoir.

Et l'illustration parfaite en est cette double motion qui n'aura pas lieu puisqu'il n'y en aura qu'une. Comment sur un sujet aussi important que la défense de nos classes sur le territoire n'avons-nous pas pu avoir une entente préalable de la part de la présidente de la communauté de communes et de la maire de la ville centre ? Ceci n'a pas de sens. Heureusement que ce débat ne fait que rester au conseil communautaire. Ce débat-là n'a pas de sens.

Oui, nous devons travailler ensemble sur la question scolaire parce que cette question est prioritaire pour notre territoire. Faisons-nous confiance pour arriver à une adhésion commune sur un projet qui, inévitablement, devra être défini par les groupes de travail créés à condition que ceux-ci aient la totalité des éléments d'information. Vous nous en avez donnés beaucoup. J'en ai demandés personnellement par ailleurs dont j'attends toujours les éléments de réponses. Les choses vont venir, nous aurons à débattre, ainsi viendront les choses...

Monsieur Jean-Louis GONON : En tant qu'élu (maire de NUIITS-SUR-ARMANÇON), en tant que parent, en tant que grand-parent, je m'interrogeais par rapport à tout cela.

Mon objectif est d'offrir à nos enfants, à nos petits-enfants, les meilleures chances de réussir, mais c'est aussi notre responsabilité d'agir au plus près des réalités à venir, et l'une des réalités est quand même la baisse des effectifs dans les écoles. Par rapport à ces écoles menacées comment a-t-on réagi dans certains secteurs, en particulier dans le sud du Tonnerrois ? Dans les 4 ou 5 communes concernées, nous avons adapté nos organisations scolaires en procédant à des mutualisations et à des regroupements. Que peut-on faire d'autre ? Il ne faut pas nier les restructurations, ni les sectorisations d'écoles isolées. Il y a aussi quelque chose d'important à savoir : les investissements et bien sûr la modernisation de certains outils.

De toute la démarche mise en œuvre, de ma petite expérience – Éric COQUILLE ne pourra pas dire le contraire – peut découler une démarche contractuelle entre nous, élus et l'Éducation Nationale. Par exemple, les conditions d'évolution d'organisation scolaire bien sûr pour des durées déterminées. On peut aussi relier des suppressions de postes, on peut avoir des agencements scolaires au niveau territorial etc. Tout cela, c'est le travail que nous avons mis en œuvre depuis deux ans. Je suis intimement convaincu que ce qui a été entrepris s'est fait en concertation constante avec l'Éducation Nationale, avec les parents, les enseignants et les agents qui travaillent dans les écoles.

Madame Dominique AGUILAR : Pour répondre à Monsieur LENOIR concernant ses remarques sur les deux motions et que « le débat n'a pas de sens », je veux lui rappeler que Monsieur DURAND a écrit à l'ensemble des représentants ou élus aux affaires scolaires un document qui reprend les fermetures de classes en citant TONNERRE, document rédigé le 4 février. Cela veut dire que le document ayant été rédigé le 4 février, la motion aurait pu être anticipée, cela veut dire qu'on aurait pu la retrouver dans le conseil communautaire sans que je puisse en faire la demande. C'est être honnête de savoir que si j'ai fait cette demande, c'est parce qu'elle n'apparaissait pas dans le conseil communautaire alors qu'elle aurait très bien pu y figurer.

Madame Anne JÉRUSALEM : Nous avons essayé de travailler dans toute la transparence comme d'habitude. La motion, certes est un coup de communication, on sait très bien que les choses sont jouées car la réunion a lieu demain. Il convenait donc de travailler en amont et de faire valoir tous nos arguments en amont, ce que les professeurs des écoles ont fait au travers des syndicats et nous, ce que nous avons fait en tant qu'élus.

C'est une très belle occasion de vous avoir informés dans le détail, c'est pour cela que nous avons proposé un texte plus long afin qu'il serve aussi d'outil de communication vis-à-vis de vous, les élus, et de tous.

J'apprécie beaucoup les propos de Monsieur Jean-Louis GONON. Nous n'avons jamais évoqué ici cette contractualisation possible avec les services de l'Éducation Nationale. Des contrats de territoire sont possibles. Cela présuppose que les élus aient fait ce travail d'anticipation avec l'Éducation Nationale, que le projet dans les quelques années à venir (5 ans) soit bien déterminé. Il s'agit d'une négociation comme nous avons pu essayer de la faire durant les deux dernières années. C'est toujours une négociation. On sait très bien comment cela se passe et malheureusement, je trouve cela lamentable le fait de devoir à chaque fois monter au créneau, à chaque fois créer de l'opposition entre nous, entre différentes écoles situées sur le même territoire ou le territoire voisin et ce pour faire allusion au courrier de ma collègue Marie-Laure CAPITAIN, que j'adore et qui est dans la passion totale sur son petit RPI qu'elle défend. Il faut prendre un peu de hauteur. C'est dans ce sens que j'ai répondu à Marie-Laure CAPITAIN. À un moment donné, les réalités sont là et ce n'est pas en se disputant entre nous pour essayer d'augmenter nos effectifs qu'on évitera une fermeture de classe dont on sait qu'elle est inéluctable à un ou deux ans près.

Lutter oui, faire valoir des arguments oui, travailler sur les investissements, sur l'amélioration du service, sur de la concertation avec les équipes enseignantes. Ce sont le travail collectif et les projets qui fédèrent qui m'intéressent. Sur la cité éducative et artistique, nous avons réussi à mutualiser pour la première fois avec le Département, avec la Ville de TONNERRE : cela s'est traduit par un vrai projet. Il est faux de dire qu'il n'y a pas de projets ! Il y a de vrais projets grâce à ces compétences que nous exerçons ensemble.

Merci Jean-Louis GONON d'avoir mentionné cette possibilité. Cependant, je ne sais pas quelles seront les suites compte tenu du contexte aujourd'hui et d'une certaine cacophonie. Certes, la parole se libère, mais des décisions sont à prendre. Je souhaite vraiment que nous arrivions à composer quelque chose et à le présenter à l'Éducation Nationale en rangs unis, démocrates avec une majorité qui s'est dégagée vers un maillage territorial qui nous convienne, qui soit convenable pour les enfants avec un temps de transport limité, avec des cantines – on ne refuse personne à la cantine, mais nous surveillons les budgets pour éviter de se retrouver avec une grosse dette. Il faut que les gens soient raisonnables – nous apportons des cantines, du périscolaire, de l'aide aux devoirs, tout ce que les familles sont en droit d'attendre sur un territoire même rural. Nous devons être au rendez-vous. Pour y être, il faut qu'on rationalise notre façon de travailler et qu'on regarde notre territoire dans son intégralité.

Certes, cela est compliqué. Nous sommes confrontés à nos conseils municipaux, confrontés à un imaginaire collectif qui voudrait qu'il y ait une école par village, un curé et un maire par village et que les familles soient toutes des familles avec papa, maman et deux enfants, un garçon et une fille. Est-ce que la société d'aujourd'hui, c'est ça ? Je ne crois pas, il faut s'adapter et prendre de la hauteur, avoir une vision. Je crois beaucoup dans les ateliers du PLUi qui vont être lancés bientôt. C'est là que nous allons nous projeter pour savoir quel sera demain notre territoire. Qu'est-ce qu'on veut en développement économique, en projet, pour notre jeunesse, sur nos aménagements avec le peu de latitude que l'on aura. C'est un exercice très intéressant pour se projeter dans l'avenir.

Monsieur Thierry DURAND : Je fais voter la motion.

Madame Dominique AGUILAR : Pouvez-vous nous lire la suite de la motion ?

Monsieur Thierry DURAND procède à la lecture des conclusions de la motion.

Madame Dominique AGUILAR : Pourrait-on transmettre cette délibération au CDEN dès demain mardi ?

Monsieur Thierry DURAND : Oui, il est possible de leur transmettre. Ce sera au CDEN demain. Nous passons au vote.

• **Délibération n° 13-2019 : SCOLAIRE – Motion – Soutien des classes primaires**

Inquiets devant le projet de carte scolaire pour la rentrée 2019/2020 proposé par l'inspection académique et discuté le 5 février 2019 lors du Comité Technique Spécial Départemental (CTSD), prévoyant 3 fermetures de classes dans le Tonnerrois, la présidente et le vice-président au scolaire ont fait valoir leurs arguments auprès de Madame la Directrice académique ; des arguments qui sont repris ci-après dans le cadre de cette motion de soutien à l'initiative des élus communautaires en faveur des écoles primaires Tonnerroises.

Le Tonnerrois est un territoire particulièrement fragilisé et paupérisé, qui a payé un lourd tribut à la désindustrialisation et désertification rurale. L'enseignement y figure parmi les priorités et préoccupations majeures des familles et des élus.

Notre territoire a toujours été « moteur » pour mettre en place des dispositifs nationaux dès lors que le bienfondé de ces réformes est partagé par les acteurs de terrain (enseignants et familles notamment). Cela a été le cas avec les dispositifs de CP et CE1 dédoublés qui ont été expérimentés avec une année d'avance sur les deux écoles classées « REP » du territoire. Les premiers retours d'expériences semblent conforter les bienfaits de ce dispositif et c'est tout particulièrement dans ce cadre que les élus soutiennent le maintien des postes. Plus précisément :

- Les écoles du centre-ville de TONNERRE, bien qu'exclues du classement national «REP», cumulent cependant les critères socio-économiques dans les faits. Un constat qui est partagé par les services académiques dans la mesure où les professionnels de ces deux écoles sont impliqués dans les réflexions et actions d'éducation prioritaire. Ainsi, **les élus souhaitent que soit pris en compte cette réalité constatée et acceptée par l'ensemble des acteurs sur le terrain en étendant le dispositif des classes dédoublées à l'école Pasteur**, évitant ainsi une suppression de poste au service de la qualité de l'enseignement. S'agissant de l'école maternelle « Françoise Dolto », à l'argument du profil « REP », s'ajoute le dispositif « Toute Petite Section » dont la pérennité peut être soutenue à condition que les effectifs ne soient pas trop élevés,
- Cette réflexion s'entend également pour les écoles d'ANCY-LE-FRANC qui ont, rappelons-le, subi une fermeture de classe à la rentrée dernière (maternelle). Le maintien de la classe en « sursis » permettrait aux équipes enseignantes de poursuivre la démarche engagée sur la recherche d'une plus grande cohérence entre les cycles, de réintégrer les demandes en TPS et **traduirait une prise en compte des nouvelles difficultés rencontrées sur le terrain au regard du public accueilli.**

De plus, les établissements scolaires du territoire, soutenus par les élus, mettent en œuvre des projets innovants au service de la qualité de l'enseignement, qui porteront leurs fruits pourvu que les moyens alloués par l'éducation nationale demeurent en adéquation. Pour ne citer que les projets très récents :

- Réponse à l'appel à projet du Ministère de l'Education Nationale sur les équipements numériques dans les écoles,
- Développement des actions culturelles en lien avec le conservatoire intercommunal (projets choraux notamment) et mise en place d'un dispositif « orchestre à l'école » avec une classe de primaire,
- Soutien de projets innovants en lien avec les forces vives du territoire (projets culturels, patrimoniaux, artistiques...)

Plus globalement, les élus de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » ont engagé un travail prospectif en concertation avec les familles et les enseignants pour réfléchir ensemble et organiser « l'école de demain en Tonnerrois », en tenant compte des réalités démographiques. Mobilisés, les élus regretteraient que cette démarche, qui s'inscrit nécessairement sur le long terme, puisse être mise à mal suite à l'annonce de fermetures de trois classes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	63	pour
	0	contre
	0	abstention

SOUTIENT ces arguments et compte vivement sur Madame la Directrice d'académie pour revenir sur les fermetures de classes annoncées,

ADOpte cette motion de soutien aux classes primaires du Tonnerrois en Bourgogne,

S'ENGAGE à communiquer cette délibération à l'ensemble des acteurs du territoire ci-dessous désignés :

- Monsieur le ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse,
- Madame la présidente du conseil régional,
- Monsieur le préfet de l'Yonne,
- Madame la rectrice de l'Académie de Dijon,
- Madame l'inspectrice de l'Education nationale de l'Yonne,
- Mesdames, Messieurs les parlementaires de l'Yonne.

Monsieur Mickaël GAUTHIER : J'ai annoncé, il y a deux semaines, mon départ de la CCLTB à la fin du mois de février. Un départ qui se fait suite à une opportunité que je n'ai pas pu refuser. Je vais déménager, me retrouver dans une nouvelle région dès le 1^{er} mars pour diriger une autre collectivité.

J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec Madame JÉRUSALEM et l'ensemble des vice-présidents depuis un peu plus d'an et nous avons réussi à avancer des projets, des choses se sont concrétisées. J'espère que tout le monde continuera à faire avancer ce territoire. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Madame Anne JÉRUSALEM : Je tiens à remercier publiquement Mickaël. Il a pris un poste à responsabilités avec aucun tuilage avec Mathieu PASQUET qui lui aussi était parti pour une opportunité. Il faut saluer le fait que toutes ces jeunes recrues trouvent des opportunités, cela veut dire qu'ils sont bien formés auprès de nous, cela leur ouvre des portes.

Si nous recrutons des jeunes, c'est aussi pour les voir partir et s'améliorer. Merci Mickaël : vous avez apporté toute votre expérience qui était variée et vous avez connu beaucoup de territoires, vous allez encore « rouler votre bosse » et, de plus, vous allez dans la région de vos rêves. On ne peut que vous laisser partir avec tous nos encouragements pour cette prise de poste rapide.

Pour l'instant, le COMEX a décidé de ne pas relancer un recrutement. Nous avons, dans nos effectifs, une jeune femme de talent, Océane COLIN, qui est tout à fait en mesure de remplacer Mickaël. Elle l'a secondé durant quelques semaines. C'est un peu court pour prendre complètement la mesure d'un poste de DGS. Au vu de l'avancée du mandat, au vu de l'envie d'Océane de relever ce défi, Océane occupera les fonctions de DGS à partir du 1^{er} mars.

(Applaudissements)

Vous avez été destinataires de nombreux documents. L'un de ces documents représente la synthèse de toutes les compétences de la CCLTB et ce, de manière pédagogique. Il peut vous servir lorsque vous faites des comptes rendus lors de vos conseils municipaux puisqu'il reprend les décisions prises en conseil.




Merci à tous !

La séance est levée à 22 h 10.

LISTE RECAPITULATIVE DES DELIBERATIONS

- **Délibération n° 01-2019 : ADMINISTRATION GENERALE** – Déléation au président (annule et remplace la délibération 47-2018)
- **Délibération n° 02-2019 : ECONOMIE** – Sémaphore – Référé
- **Délibération n° 03-2019 : ECONOMIE** – Aménagement numérique – Convention de mise à disposition par la SCEA Domaine FOURNILLON
- **Délibération n° 04-2019 : ECONOMIE** – Téléphonie mobile – Mise à disposition d'une parcelle communale (STIGNY)
- **Délibération n° 05-2019 : DEVELOPPEMENT DURABLE** – Service Public d'Elimination des Déchets (SPED) – Demande de subvention (DETR)
- **Délibération n° 06-2019 : FINANCES** – Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) - 2019
- **Délibération n° 07-2019 : FINANCES** – Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) – Attribution des douzièmes – Exercice 2019
- **Délibération n° 08-2019 : FINANCES** – Budgets Général, Déchets Ménagers, SPANC et Pépinière – Ouvertures de crédits avant vote du budget primitif 2019
- **Délibération n° 09-2019 : FINANCES** – Budget annexe « Déchets ménagers » – Admissions en non-valeur
- **Délibération n° 10-2019 : RESSOURCES HUMAINES** – Personnel Communautaire – Contrat d'Assurance des Risques Statutaires
- **Délibération n° 11-2019 : RESSOURCES HUMAINES** – Personnel Communautaire – Convention d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail
- **Délibération n° 12-2019 : RESSOURCES HUMAINES** – Personnel Communautaire – Modification et création de poste et modification du tableau des emplois
- **Délibération n° 13-2019 : SCOLAIRE** – Motion – Soutien des classes primaires

TABLEAU D'EMARGEMENT

COMMUNE	TITULAIRE				SUPPLEANT			
	Civilité	NOM	Prénom	Signature	Civilité	NOM	Prénom	Signature
Aisy-Sur-Armançon	M.	BURGRAF	Roland		Mme	MARCHI	Marie-Chantal	
Ancy-Le-Franc	M.	DELAGNEAU	Emmanuel					
Ancy-Le-Franc	M.	DICHE	Jean-Marc					
Ancy-Le-Franc	Mme	ROYER	Maryse					
Ancy-Le-Libre	Mme	BURGEVIN	Véronique		Mme	HUGEROT	Maryvonne	
Argentenay	Mme	TRONEL	Catherine		M.	THINEY	Philippe	
Argenteuil-Sur-Armançon	M.	MACKAIE	Michel		M.	SCHIER	Gaston	
Arthonnay	M.	LEONARD	Jean-Claude		M.	VERITA	Jean-Luc	
Baon	M.	CHARREAU	Philippe		Mme	CARLE	Céline	
Bernouil	M.	PICARD	Bruno		M.	FOURNILLON	Dominique	
Chassignelles	Mme	JERUSALEM	Anne		M.	TRUCHY	Maryan	
Cheney	M.	BOLLENOT	Jean-Louis		M.	FAILLOT	Jim	
Collan	Mme	GIBIER	Pierrette		M.	GOGOIS	Francis	
Cruzy-Le-Châtel	M.	DURAND	Thierry		M.	ADAM	Jean-Claude	
Cry-Sur-Armançon a donné son pouvoir à Jean-Louis GONON	M.	DE PINHO	José		M.	DUBOIS	Claude	
Dannemoine	M.	KLOËTZLEN	Eric		Mme	MROWINSKI	Martine	
Dyé a donné son pouvoir à Thomas LEVOY	M.	DURAND	Olivier		M.	JOFFRIN	Thierry	
Epineuil	Mme	SAVIE EUSTACHE	Françoise		Mme	FORTINI	Maryline	
Flogny-La-Chapelle	M.	CAILLIET	Jean-Bernard					
Flogny-La-Chapelle	Mme	CONVERSAT	Pierrette					
Flogny-La-Chapelle	M.	GOVIN	Gérard					
Fulvy	M.	HERBERT	Robert		Mme	SORET	Françoise	
Gigny	M.	REMY	Georges		M.	DUTARTRE	Denis	
Gland	Mme	NEVENS	Sandrine		M.	CAMUS	Florent	
Jully	M.	FLEURY	François		M.	GOUOT	Bruno	
Junay	M.	PROT	Dominique		Mme	BARALE	Annick	

COMMUNE	TITULAIRE				SUPPLEANT			
	Civilité	NOM	Prénom	Signature	Civilité	NOM	Prénom	Signature
Lézennes <i>a donné son pouvoir à</i>	M.	GALAUD	Jean-Claude					
Lézennes	M.	MOULINIER	Laurent					
Méliey	M.	BOUCHARD	Michel		Mme	ROY	Béatrice	
Molosmes	M.	BUSSY	Dominique		M.	RABY	Daniel	
Nuits-Sur-Armançon	M.	GONON	Jean-Louis		M.	LAVINA	Xavier	
Pacy-Sur-Armançon	M.	GOUX	Jean-Luc		Mme	BOHAJUC-FRANCHE	Céline	
Perrigny-Sur-Armançon	M.	COQUILLE	Eric		Mme	DAL DEGAN MASCREZ	Anne-Marie	
Pimelles	M.	ZANCONATO	Eric		M.	COURCELLES	René	
Quincerot	M.	BETHOUART	Serge		M.	GABRIOT	Bruno	
Ravières	M.	HELOIRE	Nicolas					
Ravières	M.	LETIENNE	Bruno					
Roffey	M.	GAUTHERON	Rémi		Mme	ROCH	Christine	
Rugny	M.	NEVEUX	Jacky		M.	BATREAU	François	
Saint-Martin-Sur-Armançon	Mme	MUNIER	Françoise	<i>Munier</i>	M.	MLYNARCZYK	André	
Sambourg	M.	PARIS	Stéphane		M.	FOREY	Bernard	
Sennevoy-Le-Bas	M.	GILBERT	Jacques		M.	DELMOTTE	Laurent	
Sennevoy-Le-Haut	M.	MARONNAT	Jean-Louis		Mme	JANISZEWSKI	Agnès	
Serrigny <i>a donné son pouvoir à</i>	Mme	THOMAS	Nadine		M.	MAROLLES	Martial	
Stigny	M.	BAYOL	Jacques		M.	DE DEMO	Paul	
Tanlay	M.	BOUILHAC	Jean-Pierre					
Tanlay <i>a donné son pouvoir à</i>	M.	BOURNIER	Edmond					
Tanlay	Mme	PICOCHÉ	Élisabeth					
Thorey	M.	NICOLLE	Régis		M.	RUND	Jean-Claude	
Tissey	M.	LEVOY	Thomas		M.	SABOURIN	Sébastien	
Tonnerre	Mme	AGUILAR	Dominique					
Tonnerre	Mme	BERRY	Véronique					

COMMUNE	TITULAIRE				SUPPLEANT			
	Civilité	NOM	Prénom	Signature	Civilité	NOM	Prénom	Signature
Tonnerre	Mme	BOIX	Anne-Marie					
Tonnerre <i>a donné son pouvoir à Dominique AGUIER</i>	Mme	COELHO	Caroline					
Tonnerre	Mme	DOUSSEAU	Jacqueline					
Tonnerre	Mme	DUFIT	Sophie					
Tonnerre	M.	GOURDIN	Jean-Pierre					
Tonnerre	M.	HARDY	Raymond					
Tonnerre	M.	LANCOSME	Michel					
Tonnerre	Mme	LAPERT	Justine					
Tonnerre	M.	LENOIR	Pascal					
Tonnerre <i>a donné son pouvoir à Jean-Pierre GOURDIN</i>	M.	ORTEGA	Olivier					
Tonnerre <i>a donné son pouvoir à Pascal LENOIR</i>	M.	ROBERT	Christian					
Tonnerre	M.	SERIN	Mickail					
Trichey <i>a donné son pouvoir à Jean-Pierre BOUILLAC</i>	Mme	GRIFFON	Delphine		M.	FEVRE	Roland	
Tronchoy	M.	TRIBUT	Jacques		Mme	ARBILLOT	Annie	
Vézannes	M.	LHOMME	Régis		M.	ATLAN	Guy	
Vézannes	Mme	BORGHI	Micheline		M.	PACAUT	Philippe	
Villiers-Les-Hauts	M.	BERCIER	Jacques		M.	PETIT	Patrice	
Villon	M.	BAUDOIN	Didier		M.	BELLEGANTE	Anthony	
Vireaux	M.	PONSARD	José		M.	HOUDOT	Sylvain	
Viviers	M.	PORTIER	Virgile		M.	PICQ	Christian	
Yrouerre <i>a donné son pouvoir à Dominique PROT</i>	M.	PIANON	Maurice		M.	ZANIN	Alain	